

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

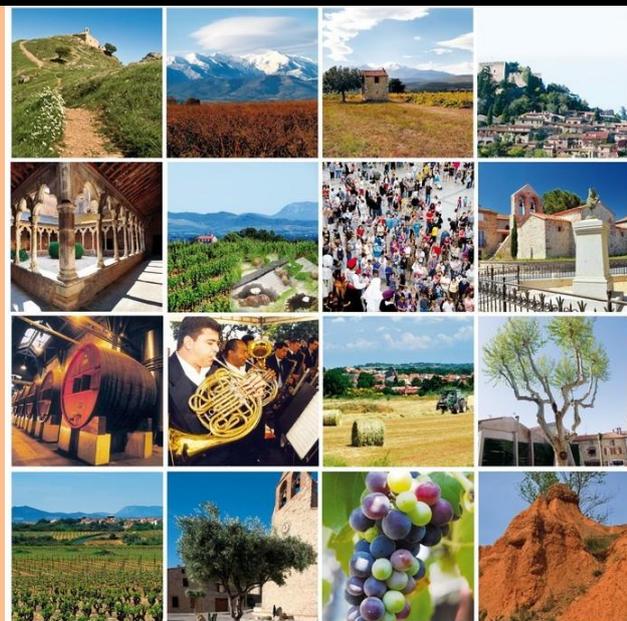
Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 066-246600449-20200304-34_20_RPT2019-BF

2019

BILAN D'ACTIVITE Communauté de Communes des Aspres



Communauté de Communes des Aspres

Février 2020

Sommaire

LIMINAIRE	3
L'INSTITUTION	4
Le territoire.....	4
Nombre de conseillers par commune	4
Conseil Communautaire	5
Bureau Communautaire.....	5
RAPPEL DES COMPETENCES	6
1^{ERE} PARTIE : DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE	8
I.1 Services et effectifs.....	9
I.2 Ressources Humaines.....	12
I.2.1 La politique des Ressources Humaines	13
I.2.2 Le dialogue social et la concertation	16
I.3 Finances.....	17
I.4 Services généraux.....	21
I.4.1 Etudes et prospective.....	21
I.4.2 Communication	26
I.4.3 Pôle administration générale	27
I.4.4 Pôle comptabilité	27
I.4.5 Pôle Marchés.....	28
I.5 Les Services à la population.....	32
I.5.1 Pôle enfance et jeune public	32
Crèche multiaccueil Claudine Touxagas	32
Relais d'Assistantes Maternelles	36
Accueils de Loisirs sans Hébergement.....	41
Accueils Périscolaires.....	42
Service Jeunesse	43
Restauration Scolaire.....	51
Les actions parentalité.....	52
I.5.2 Pôle social	56
Portage repas.....	56
Téléalarme	57

I.5.3 Pôle déchets	58
La collecte des Ordures Ménagères	58
Les déchetteries.....	63
I.5.4 L'eau et l'assainissement.....	65
I.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol.....	69
I.5.6 Le service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public	70
I.5.7 Autres services techniques	72
2^{EME} PARTIE : POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE	74
II.1 Les zones d'activité économique	75
II.2 Le développement numérique	76
II.3 Le tourisme.....	76
II.4 L'agriculture.....	80
II.5 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions	81
3^{EME} PARTIE : LE ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA CROISSANCE VERTE	82
III.1 Réduction de la consommation d'énergie	83
III.2 Mobilité durable.....	83
III.3 Economie circulaire et circuits courts	83
III.4 Biodiversité.....	83
4^{EME} PARTIE : PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS.....	84
IV.1 Attractivité territoriale	85
IV.1.1 Les travaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunale	85
IV.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres	85
IV.1.3 Les Fonds de concours de la communauté de communes des Aspres.....	86
IV.2 L'Habitat	87
IV.3 La cohésion sociale.....	88
IV.3.1 Aide au permis de conduire	88
IV.3.2 L'aire d'accueil des gens du voyage	88
IV.3.3 Subventions aux associations communales des Aspres.....	88
5^{EME} PARTIE : POUR UN TERRITOIRE OUVERT ... ET COOPERANT	90
V.1 La coopération intercommunale et la mutualisation	91
V.2 La coopération décentralisée.....	93
ANNEXES.....	95

Liminaire

Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes des Aspres.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 76 de la loi du 27 Janvier 2014, ce document répond à plusieurs obligations légales faites à la collectivité, de rendre compte de son activité aux élus des communes membres. Il est complété par trois rapports annuels : un sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement, et sur le service public d'élimination des déchets (loi du 2 février 1995).

L'année 2019 a été marquée par la participation de la communauté de communes à de nombreuses réflexions qui vont orienter la politique communautaire pour les années à venir : contrat de ruralité, contrat territorial de la Région Occitanie, GEMAPI, école de sommellerie, irrigation des vignes dans les Aspres, Plan Climat Air Energie de Territoire...

En terme d'investissement, 2019 est marquée principalement par la poursuite ou l'engagement de la communauté aux opérations d'investissement d'envergure : le bistrot de Oms, le lancement de l'école de sommellerie de la Communauté, le soutien aux communes par fonds de concours pour leurs opérations communales telles que la réhabilitation du bourg centre de Thuir, l'école de Terrats, les parkings de Castelnou ou l'hôtel de ville de Tresserre, ou encore, l'acquisition de terrain pour la future caserne des sapeurs-pompiers.

Ces opérations, qu'elles soient communautaires ou communales, s'inscrivent toujours dans la qualité et le soutien aux équipements nécessaires sur le territoire.

Ont également été réalisés les travaux de modernisation de l'éclairage public dans le cadre de l'opération TEPCV.

Dans le cadre du soutien aux RISC du territoire, un véhicule TT équipé d'un système de secours incendie a été acquis.

Enfin la démarche d'amélioration continue a été poursuivie sur l'ensemble des services à la population gérés par la communauté de communes des Aspres.

A la lecture de ce rapport, je souhaite offrir chaque fois davantage de lisibilité sur les compétences, le fonctionnement et la politique communautaire des Aspres.

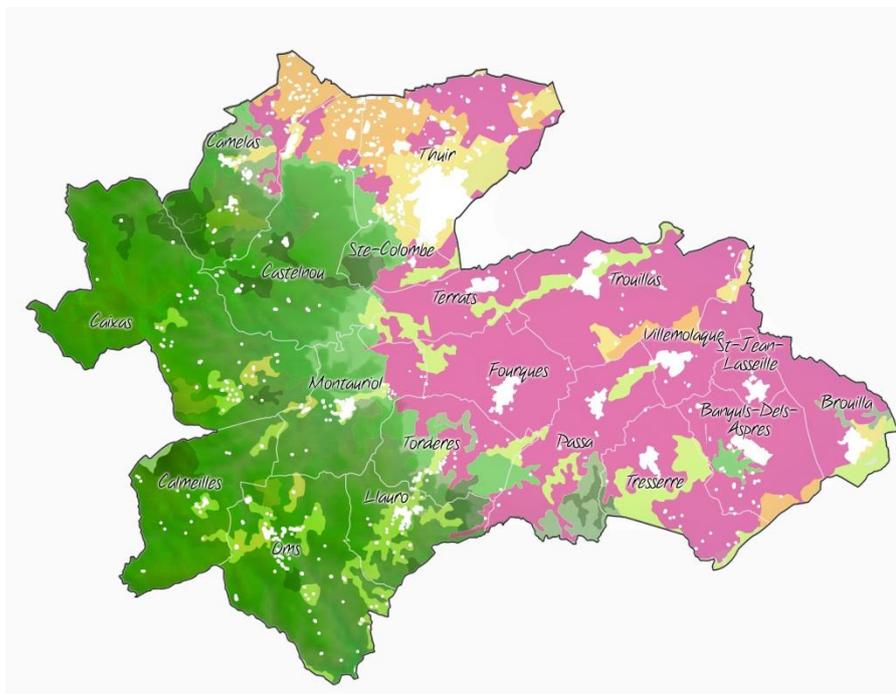
Bonne lecture !

Le Président,

René OLIVE

L'institution

Le territoire



Banyuls dels Aspres - Brouilla -
 Caixas - Calmeilles - Camélas -
 Castelnou - Fourques - Llauro -
 Montauriol - Oms - Passa -
 Ste-Colombe - St Jean Lasseille -
 Terrats - Thuir- Tordères -
 Tresserre - Trouillas -
 Villemolaque.

19 communes

21 349 habitants (pop totale au
 1^{er} janvier 2019- base INSEE)

232 km²

Nombre de conseillers par commune

Dès 2014, la composition du Conseil communautaire a été considérablement modifiée pour répondre aux exigences de la Loi du 16 décembre 2010 : élection des conseillers communautaires au suffrage universel et réduction du nombre de conseillers.

En l'état 2014 de la population, le Conseil est désormais constitué de 38 conseillers.

Communes	Populat ion 2011	%	Nombre de délégués	Communes	Population 2011	%	Nombre de délégués
1 BANYULS DELS ASPRES	1 217	6,38%	2	11 PASSA	702	3,68%	1
2 BROUILLA	1 122	5,88%	2	12 Ste COLOMBE	134	0,70%	1
3 CAIXAS	128	0,67%	1	13 ST JEAN LASSEILLE	947	4,97%	1
4 CALMEILLES	65	0,34%	1	14 TERRATS	671	3,52%	1
5 CAMELAS	418	2,19%	1	15 THUIR	7 248	38,02%	14
6 CASTELNOU	360	1,89%	1	16 TORDERES	168	0,88%	1
7 FOURQUES	1 155	6,06%	2	17 TRESSERRE	866	4,54%	1
8 LLAURO	322	1,69%	1	18 TROUILLAS	1 816	9,52%	3
9 MONTAURIOL	213	1,12%	1	19 VILLEMOLAQUE	1 203	6,31%	2
10 OMS	311	1,63%	1	TOTAL	19 066	100	38

Conseil Communautaire

38
Conseillers

A l'issue du scrutin de mars 2014, la Communauté est dirigée par un Conseil Communautaire composé de conseillers élus au suffrage universel.

Banyuls Dels Aspres	BERNARDY Laurent CHARPENTIER Fathia	Thuir	LAVAIL Jean-Marie LEMORT Raymond	
Brouilla	TAURINYA Pierre LLOBET Hélène		RUIZ Denise VOISIN Thierry	
Caixas	AUSSEIL Francis		MON Nicole MAURY Pierre	
Calmeilles	CHINAUD Gérard		BATALLE-SICRE Brigitte BERNADAC Jean-Claude	
Camélas	LEHOUSSINE Bernard		FERRER Laurie RAYNAL Sabine	
Castelnou	CHEREZ Jean		PEREZ Raymond BOURRAT Alix	
Fourques	PUJOL Jean-Luc Nadine CRUQ		Tordères	LESNE Maya
Llauro	TOURNE Roger		Tresserre	AMOUROUX Jean
Montauriol	MAURAN Patrick		Trouillas	ATTARD Rémy ALBERT Jeanine COUSSOLE Béatrice
Oms	VILA Christian			Villemolaque
Passa	BELLEGARDE Patrick			
Ste Colombe De La Commanderie	PUIG Alphonse			
St Jean Lasseille	XANCHO Philippe			
Terrats	FERRER Michel			
Thuir	OLIVE René GONZALEZ Nicole			

Bureau Communautaire

Communes	Titulaires	Communes	Titulaires
Banyuls Dels Aspres	Laurent BERNARDY	Passa	Patrick BELLEGARDE
Brouilla	Pierre TAURINYA	St Jean Lasseille	Philippe XANCHO
Caixas	Francis AUSSEIL	Terrats	Michel FERRER
Calmeilles	Gérard CHINAUD	Thuir	René OLIVE Nicole GONZALEZ Jean-Marie LAVAIL Raymond LEMORT
Camélas	Bernard LEHOUSSINE		
Castelnou	Jean CHEREZ		
Fourques	Jean-Luc PUJOL		
Llauro	Roger TOURNE	Tordères	Maya LESNE
Montauriol	Patrick MAURAN	Tresserre	Jean AMOUROUX
Oms	Christian VILA	Trouillas	Rémy ATTARD
Sainte Colombe	Alphonse PUIG	Villemolaque	Jean-Claude PERALBA

22 membres
du Bureau

Le Président : René Olive, Maire de Thuir

Les 9 Vice-Présidents

Rémy ATTARD	Administration générale – Urbanisme – Dev. Eco - Communication
Jean-Claude PERALBA	Déchets
Alphonse PUIG	Eau – Assainissement
Nicole GONZALEZ	Tourisme
Roger TOURNE	Petite enfance (crèche) enfance et ado (ALSH et PIJ)
Jean-Marie LAVAIL	Finances
Pierre TAURINYA	Agriculture - Artisanat
Raymond LEMORT	Restauration scolaire Personnes âgées (portage repas et téléalarme)
Maya LESNE	Gemapi

9
commissions

Rappel des Compétences

Suite à la modification des statuts validée en conseil communautaire le **5 juin 2019** et conformément à l'article L. 5214-16 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1° Aménagement de l'espace :

- Mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant à améliorer et sécuriser les traversées et cœurs de villes et villages, dont l'accès piétonnier, les pistes cyclables et le traitement paysager.
- Entretien des voies d'accès aux installations communautaires
- Elaboration du schéma communautaire de la randonnée pédestre

2° Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions de l'article L4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du Tourisme dont la création d'offices de Tourisme

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, items n°1, 2, 5 et 8

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

6° Assainissement des Eaux usées

7° Eau

COMPETENCES OPTIONNELLES

1° Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place et Suivi d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) et de toutes opérations ou procédures similaires conventionnelles d'amélioration de l'habitat.
- Participation financière à la réhabilitation et à l'amélioration des logements des familles défavorisées et des logements des propriétaires occupants : abondement de l'aide de l'Etat par la Communauté de Communes des Aspres.
- Aide et participation à la rénovation des façades dans le cadre de la requalification des centres anciens des communes membres de la communauté.
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien à la maîtrise de l'énergie

2° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

3° Actions Sociales d'Intérêt Communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les actions et services à caractère social suivants :

En faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté

- ✓ *Portage de repas à domicile*
- ✓ *Téléalarme : mise en place et suivi du service*

En direction des enfants :

- ✓ *Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)*
- ✓ *Multiaccueil : études, réalisation et gestion d'équipements d'intérêt communautaire destinés au multi accueil de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans).*
- ✓ *Accueil de Loisirs Intercommunal sans Hébergement pour le Maternel- primaire et accueil de loisirs adolescents avec le PIJ*
- ✓ *Accueil périscolaire*
- ✓ *Lieu d'Accueil Enfants-Parents*

4° Protection et Mise en valeur de l'environnement :

La Communauté est compétente pour l'établissement d'un **schéma directeur** complété d'études spécifiques, visant au développement d'énergies renouvelables (éolienne) sur le territoire intercommunal

5° Politique de la Ville

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville".

6° Création et Gestion des Maisons d'Accessibilité des Services aux Publics (MSAP)

COMPETENCES FACULTATIVES

- Mise à disposition de terrains pour implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours.
- Fourrières animale et automobile sur le territoire communautaire.
- Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'information Géographique
- Adhésion et participation au Pays Pyrénées-Méditerranée
- Assistance Technique et Aide Financière aux Associations organisant des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercées par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté
- Restauration Scolaire du Primaire et Maternelle avec adhésion à l'UDSIS
- Création d'un service commun Autorisation de Droits des Sol
- Création d'un service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public
- Compétence Grand Cycle de l'Eau hors GEMAPI (item 12 du code de l'environnement)
- Adhésion au SPANC
- Prestations de services hors territoire

1^{ERE} PARTIE

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE

I.1 Services et effectifs



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Pôle Ressources Humaines
- Pôle Petite enfance (Crèche/RAM/LAEP)
- Pôle enfance (ALSH primaire et maternel et périscolaire)
- Pôle jeunesse (PIJ)
- Restauration scolaire
- Urbanisme
- Communication
- Développement économique



DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

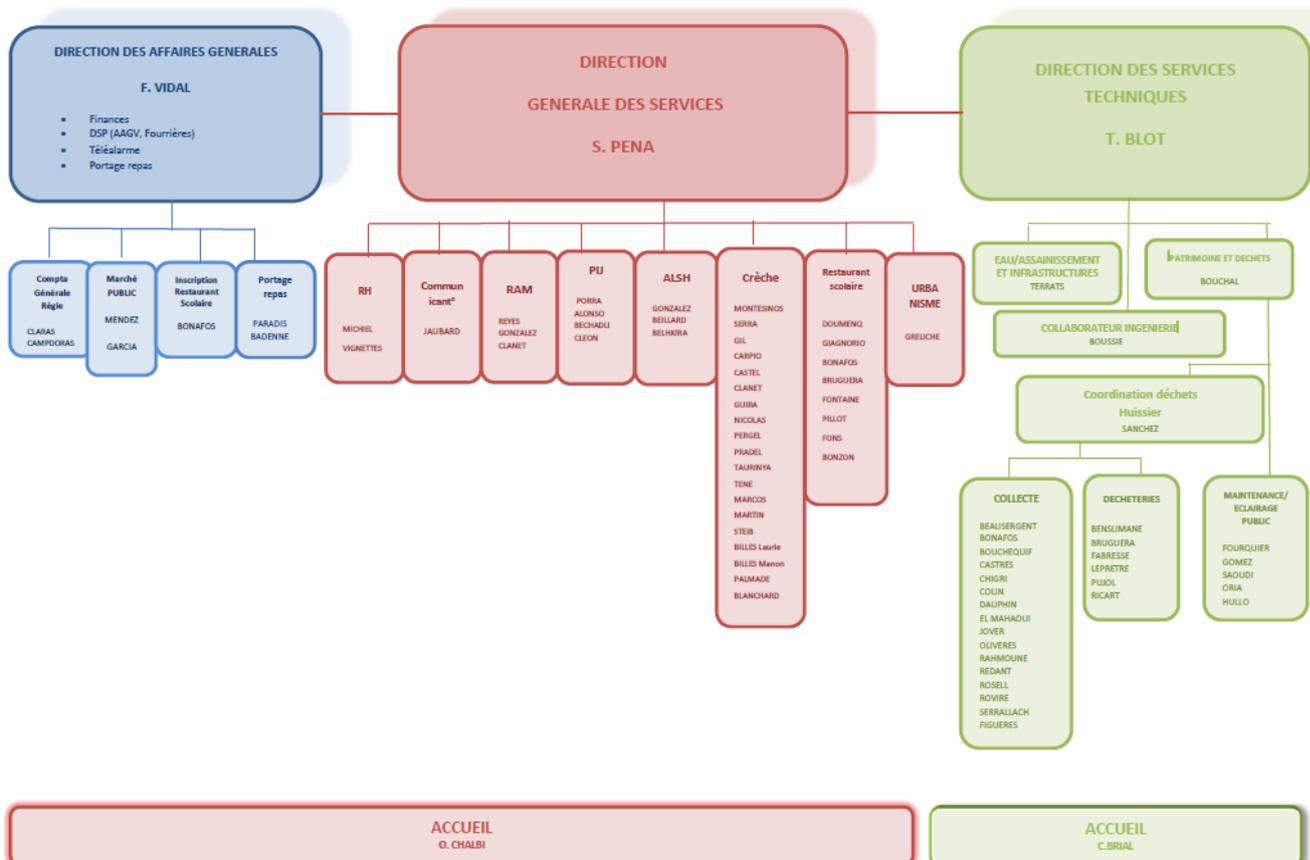
- Comptabilité
- Marchés publics
- Régies
- DSP (Fourrières / AAGV)
- Téléalarme
- Portage repas



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Eau, Assainissement et infrastructures
- Patrimoine
- Déchets (Collecte et déchetteries)
- Eclairage public

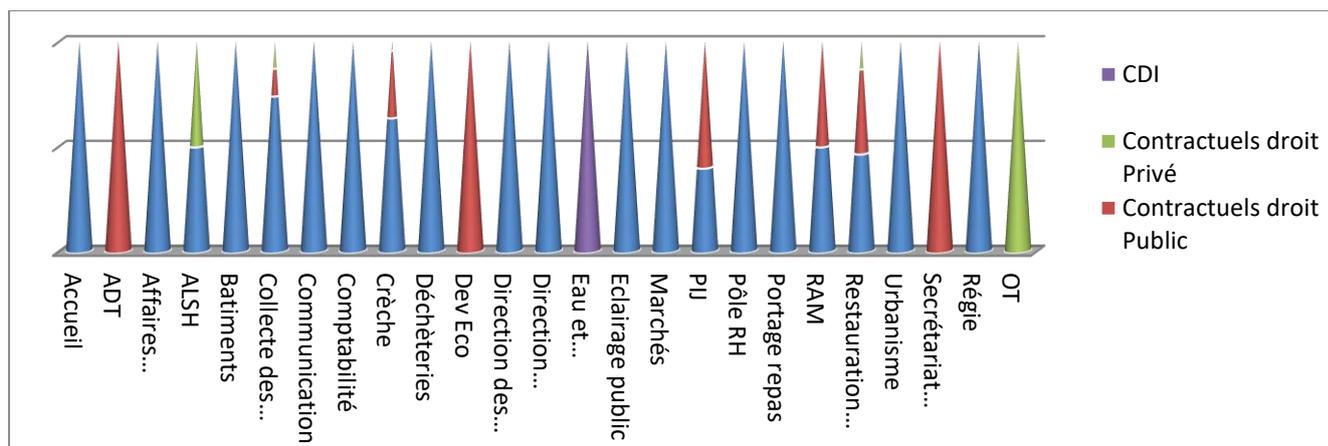
Organigramme de la structure :



Le tableau des effectifs modifié :

PERSONNEL INTERCOMMUNAL Tableau des effectifs au 01/01/2020 approuvé le 12/12/2019	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directrice Générale des Services d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Directrice Générale Adjointe d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Attachés territoriaux	2	2	0
Directeur des Services Techniques d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Rédacteur territorial	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	0
Adjoints administratifs	5	4	1
Emploi permanent : Rédacteur territorial	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Affectés aux études et travaux			
Ingénieur Hors Classe	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0
Technicien territorial	1	0	1
Contrat durée indéterminée : Ingénieur Principal	1	1	0
Affectés à la collecte et déchèteries			
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	15	13	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12	11	1
Adjoint technique	3	2	1
Affectés au portage de repas			
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Affectés à la restauration scolaire			
Agent de maîtrise	1	0	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	2	1
Adjoints techniques Principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (1x25/35-1x29/35 - 18/35)	3	3	0
Adjoints techniques à temps non complet (1x28/35-1x18/35)	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (26/35)	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Puéricultrice Hors classe	1	1	0
EJE Principal: supprimé - Remplacé par Educatrice territoriale de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	1	1	0
Educatrices de jeunes enfants	3	0	3
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	2-1	1	0
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe 1 TNC et 1 TC	3	1	2 TNC
Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe 6 TC et 2 à temps non complet (1x23/35-1x17.5/35)	8	8	0
Adjoints techniques dont 2 à temps non complet (1x21/35-1x31.42/35)	3	0	3
Adjoints d'animation	4	2	2
Adjoint d'animation à temps non complet (29/35)	1	1	0
FILIERE ANIMATION			
Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Adjoints d'animation	1	0	1
TOTAUX	92	70	22

Répartition des effectifs par types d'emplois au 31/12/2019 :



Effectif 2019 (agents présents au moins 1 jour en 2019)	142
ETP 2019	92,93
Titulaires ETP	69 agents 65,11
Contrats de droit public ETP	61 agents 22,25
Contrats de droit privé ETP	11 agents 4,57
CDI ETP	1 agent 1
Masse salariale 2019	2 284 480,40 €

Etat du personnel au 31/12/2019

Services	Titulaires	Non Titulaires Droit Public	Non Titulaires Droit Privé	CDI
Administratif	11	2	0	1
CTC	28	4	3	0
Restauration scolaire	7	6	2	0
RAM	1	1	0	0
Crèche	14	7	1	0
ALSH	1	0	1	0
PIJ	2	3	0	0
OT	0	0	1	0
	64	23	8	1

I.2 Ressources humaines

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2
Nombre de bulletins émis en 2019	1 391
Nombre d'agents placés en arrêt maladie	51
Nombre de jours d'arrêt maladie	1 670
Nombre d'agents placés en longue maladie	2
Nombre de jours d'arrêt par suite de longue maladie	581
Nombre d'agents placés en congé maternité	0
Nombre de jours d'arrêt par suite de congé maternité	0
Nombre d'agents placés en arrêt par suite d'un accident de service	8
Nombre jours d'arrêt par suite d'un accident de service	152
Nombre d'arrêts de travail traités	150
Nombre d'agents placés en congé paternité	2
Nombre de jours d'arrêt par suite de congé paternité	15
Autres absences (autorisations d'absences)	75,5
TOTAL : journées d'absences	2 493,50
Taux d'absentéisme de la collectivité 2019 (<i>taux absentéisme national : 9,80% en 2017</i>)	10,32
<i>Formule utilisée (Nbre de jours d'absence x 7 heures) Nbre d'heures travaillées</i>	
Nombre de CTP réunis	1
Nombre de participants au CTP	16
Nombre de CHSCT réunis	2
Nombre de participants au CHSCT	16

Cout 2019 du service :	3 848 315,57
Dont rémunération agents CCAspres :	3 085 561,25
Dont remboursement des mises à disposition :	594 383,95
Dont assurance personnel :	145 815,87
Dont indemnité services civiques :	1 613,70
Dont formation :	20 940,80
Remboursement de charges 2019	132 094,25
Dont remboursement assurance :	65 329,47
Dont participation CAE PEC	40 629,59
Cout à la charge de la collectivité :	3 716 221,32

I.2.1 La politique des Ressources Humaines

▪ Les avancements 2019

Nombre de promotions internes : 0

Nombre d'avancements de grade : 8

Nombre d'avancements d'échelon : 35

Nombre de nominations par suite d'un concours : 0

▪ Nouvelles dispositions au 01/01/2019

- Mise en œuvre du prélèvement à la source
- Exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires et complémentaires

▪ Evolution des effectifs

	2017			2018			2019			Différences 2018/2019		
	Titulaires	Non Tit.	TOTAL	Titulaires	Non Tit.	TOTAL	Titulaires	Non Tit.	TOTAL	Titulaires	Non Tit.	Total
Heures travaillées	113 628,62	37 998,96	151 627,58	113 759,34	37 122,83	150 822,17	118 502,80	50 633,51	169 136,31	+4 743,46	+13 510,68	18 254,14
Soit en ETP	62,43	20,88	83,31	62,50	20,39	82,89	65,11	27,82	92,93	+ 2,61	+ 7,43	+10,04

ETP Titulaires :

- 2 Mutations (08/2019 – 11/2019) - 1 départ en Retraite (12/2019)-2 Mise en Disponibilité (04/2019 – 08/2019) – 1 réintégration (09/2019) – 3 stagiairisations (01/2019 - 05/2019/07 – 07/2019) – 1 intégration par voie de mutation (03/2019)

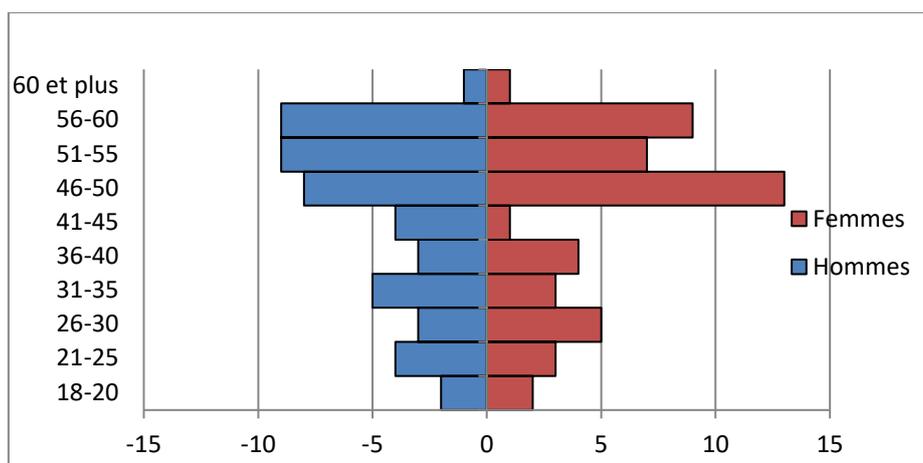
ETP Non titulaires : Augmentation essentiellement due aux remplacements maladie sur le service crèche.

	Heures travaillées 2017	Heures travaillées 2018	Heures travaillées 2019
Animateurs	3 945,53	7 380,33	8 443,37
CDI	0	0	1 820,04
Contractuels indiciaires	12 359,54	19 788,22	32 052,52
Contrats aidés	21 693,88	9 954,28	8 317,58
	37 998,95	37 998,95	50 633,51

1 073,40 heures complémentaires et **104,50** heures supplémentaires ont été réglées sur l'année.

Le service collecte a comptabilisé **2 954** heures majorées de nuit pour un coût supplémentaire de **2 865,38 €**.

Pyramide des âges et répartition par sexe



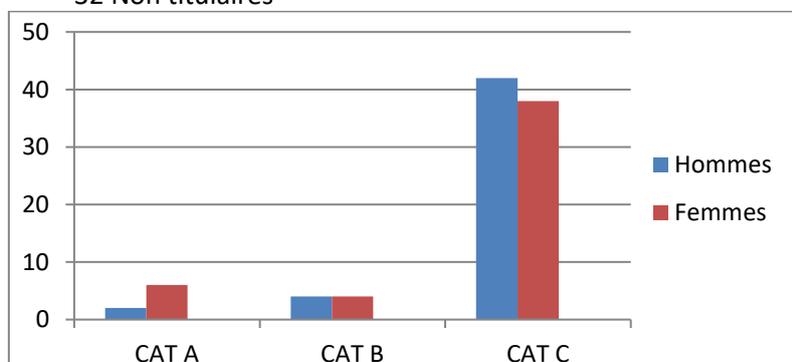
▪ Répartition des effectifs au 31/12/2019 par catégorie

Structure des effectifs au 31/12/2019

	Hommes	Femmes	TOTAL
CAT A	2	6	8
CAT B	4	4	8
CAT C	42	38	80
TOTAL	48	48	96

64 Titulaires

32 Non titulaires



▪ Mouvements de personnel en 2019

- Remplacements par suite de maladie, maternité et renforts : **30**
- Saisonniers : **25**
- Brigade d'été : **6**
- Départ retraite : **1**
- Mises en disponibilités pour convenances personnelles : **5**
- Contrats aidés : **11**
- Services civiques : **2**
- Mise à disposition réciproque (UDSIS/Communauté) : **1**

- Stagiaire rémunéré : **1**
- Mutations : **2**
- Temps partiels de droit (80%) : **3**
- CV reçus : **218**

- Accueils stagiaires

60 élèves ou étudiants en formation ont pu effectuer un stage au sein de la collectivité (ALSH-CRECHE-PIJ-CTC-ADMINISTRATION-RAM).

2 PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ont été réalisées en collaboration avec la MLJ.

La collectivité a également accueilli un stagiaire rémunéré qui a eu pour mission l'aménagement de chemins de randonnées sur le territoire des Aspres.

- La formation des agents

La formation permet de développer les compétences mais également de valoriser les agents dans le cadre de leur activité. C'est dans cette optique que la collectivité a décidé de mettre en place un Plan de Formation.

En 2019 :

- **18** agents ont bénéficié d'une formation CNFPT représentant 45,5 jours.

Le CNFPT propose une offre de formation à distance de plus en plus riche. Les buts de ces formations sont de couvrir des besoins spécifiques, prolonger ou accentuer l'efficacité des formations présentielles et de s'adapter aux contraintes temporelles et géographiques des agents. L'objectif du CNFPT est de rendre accessible au plus grand nombre ses formations numériques et d'inciter les agents territoriaux à placer le numérique au cœur de leur parcours de formation.

- **1** agent a obtenu la certification du BP JEPS LTP (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sport, Loisirs tout Public). Cette formation qui a débutée le 04/12/2017 pour se terminer le 27/09/2019 a été prise en charge par la collectivité.

- Les agents du RAM ont participé à plusieurs journées d'échange qui ont permis d'aborder des thématiques comme :

- le départ en formation des Assistantes Maternelles
- les troubles du neurodéveloppement de 3 à 6 ans
- le guichet unique
- être accueillant en LAEP : supervision, analyse de pratiques ? Bien plus qu'une obligation, une nécessité

Dans le cadre de la formation continue, les agents de crèche participent à des analyses de pratique à raison d'une heure par mois. Ces analyses permettent aux agents de recevoir une information théorique générale ramenée à la pratique éducative au quotidien.

- Formation logiciel ARPEGE (services crèche-RAM-Administratif)

- De façon générale les agents participent à des journées d'informations organisées par des partenaires extérieurs (CAF, REAAP, Département des Pyrénées Orientales, DGFIP...)
- **2** agents ont suivi une formation d'Anglais dans le cadre du projet européen LabelScape sur le tourisme durable.
- Les agents des déchèteries ont participé à une formation sur les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) organisée par le SYDETOM66
- Contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) : Ce type de contrat est destiné à développer l'employabilité des agents recrutés. Les formations ci-dessous (en relation ou pas avec le poste occupé) ont été choisies en fonction des souhaits des agents, et validées par la collectivité :
 - 3 BAFA
 - 1 CACES Chariot de manutention catégorie 1/3/5
 - 2 CACES Conduite de nacelle élévatrice catégorie 1B/3B
 - 1 CACES Conduite d'engins de chantier
 - 1 diplôme de secrétaire assistante

-Appui technique aux RISC de Aspres-Tech et Aspres-Réart

-Formation RGDP pour l'ensemble du personnel

Dans le cadre des formations obligatoires :

- 4 agents ont effectué le recyclage Habilitation Electrique
- 3 agents ont renouvelé la FCO
- 4 agents ont suivi la formation CHSCT

Le coût total de ces formations s'élève à **20 940,80€**

I.2.2 Concertation et dialogue social

- 8^{ème} campagne des entretiens professionnels

Sur les 80 entretiens annuels prévus, la cellule a recueilli 52 entretiens. Cela suppose qu'un effort devra être consenti par l'ensemble des services pour tendre vers davantage de réactivité.

- Contrat de prévoyance et Mutuelle:

Le Conseil Communautaire a décidé de la mise en place d'un contrat groupe prévoyance pour ses agents. Ce contrat groupe, souscrit auprès de la SMACL, est effectif depuis le 1er janvier 2017.

La protection sociale complémentaire ne doit pas être confondue avec l'action sociale qui correspond à un autre champ d'action des collectivités territoriales. La protection sociale complémentaire est constituée par les prestations financières venant en complément de celles du régime obligatoire de protection sociale fournies à chaque assuré.

L'adhésion au contrat de prévoyance est individuelle et propre à chaque agent, les cotisations associées étant supportées par l'employé et non par la collectivité.

Parallèlement, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour une revalorisation de la participation à la protection sociale des agents (mutuelle santé)

Modalités de participation à la mutuelle :

16€/mois pour les agents de catégorie A et B

20€/mois pour les agents de catégorie C

▪ Le Comité technique paritaire

Le CTP a été réuni 1 fois au cours de l'année 2019 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- ✓ Renouvellement de disponibilités pour convenances personnelles
- ✓ Modification du tableau des effectifs
- ✓ Renouvellement des emplois fonctionnels
- ✓ Modalités d'application du temps partiel
- ✓ Modalité d'octroi du cadeau de départ à la retraite des agents

▪ Le Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT a été réuni 2 fois au cours de l'année 2019 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- ✓ Rapport annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de travail - Année 2018
- ✓ Rapport médical – Année 2018
- ✓ Visites de sites (sauf le service crèche)
- ✓ Document Unique

Au-delà des dispositifs réglementaires ou formels, un dialogue social permanent est recherché à travers l'instauration de réunions interservices à un rythme bimensuel.

I.3 Finances

Rapport de la dette

	Amortissement 2019	Dette annuelle/ habitant (2019)	Encours de la dette au 31/12/19	Extinction de la dette
CC. Aspres	229 082,11	10,73	1 854 088,55	2030
Budget annexe Eau potable	128 531,49	6,02	1 685 425,24	2035
Budget Annexe Assainissement	274 656,78	12,86	4 557 087,05	2036

La fiscalité

La fiscalité directe

Elle comprend principalement les trois taxes dites ménages, complétées de la fiscalité en direction des entreprises (CET), puis de la taxe GEMAPI depuis 2018. Aux produits issus de ces taxes, s'y ajoutent des versements de rôles supplémentaires de moindre importance, et, pour les administrés concernés, de la taxe de séjour.

Ces taxes directes sont :

- la taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises ;
- la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
- la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;
- la contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises, venant en substitution de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010. Cette contribution se décompose en 2 éléments : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Complétées de :

- la taxe GEMAPI, payée par les ménages sur leur taxe de foncier bâti et taxe d'habitation.

Tout comme en 2018, en 2019, les élus de la Communauté ont décidé le gel des taux d'imposition des taxes des ménages contributeurs : les taux de la Taxe d'Habitation et des Fonciers Bâti et Non Bâti, de CFE n'ont pas été modifiés.

Concernant GEMAPI, le produit (et non le taux) a été voté en 2018 pour 2019, le calcul du taux applicable par redevables étant de la compétence des services fiscaux.

A compter de 2020, il doit répondre aux mêmes exigences que les autres éléments de fiscalité, et devra être voté avant le 15 Avril (repoussée au 30 Avril pour cette année 2020 en raison des élections municipales) pour être applicable en 2020.

Il est rappelé que La taxe d'habitation sur les résidences principales est intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la réforme se fait par étapes : gel des taux en 2020, -30% en 2021, - 65% en 2022, suppression en 2023. Un mécanisme de compensation à l'euro près pour les collectivités locales est prévu.

La fiscalité indirecte

Il s'agit là principalement de droits de mutation, de la part locale de la TICPE, du produit des taxes de cartes grises.... Les EPCI ne sont pas concernés par cette fiscalité.

Toutefois, d'autres dispositions en vigueur concernant le régime fiscal des EPCI sont applicables.

Afin d'équilibrer les pertes de ressources, l'Etat a mis en place une dotation de compensation sur les recettes de taxe professionnelle, censées équilibrer les produits AVANT et APRES réforme.

Cependant, même si l'Etat s'est engagé à mettre en place un système assurant la compensation intégrale, pour chaque collectivité territoriale, de la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe professionnelle, ce système met un coup d'arrêt, depuis 2011 à la dynamique fiscale de la

communauté de communes. Ce coup d'arrêt est confirmé au regard de la baisse des autres ressources de l'Etat (DGF notamment) et de la pérennisation du prélèvement FNGIR. Ce mécanisme de garantie consiste en la mise en place d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour assurer une péréquation horizontale (un équilibre) entre collectivités. Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Aspres reverse chaque année **628 013,00€**.

Au-delà du FNGIR, un nouveau fonds de péréquation horizontale, a été institué dès 2012 : le Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC). Il vise à renforcer la solidarité entre régions riches et pauvres.

Ce fonds abondé par les prélèvements financiers aux EPCI dits « riches », est partagé entre les EPCI bénéficiaires et leurs communes membres.

Depuis sa mise en place, la Communauté de Communes des Aspres est bénéficiaire de ce fonds.

Pour 2019, le montant du FPIC attribué au bloc communal s'élève à 578 236 €, soit 256 085 € pour la Communauté, et **245 326 €** pour les communes. Les élus n'ont pas souhaité modifier la répartition de droit commun au bénéfice de la Communauté.

Enfin, peuvent venir s'agréger différents dégrèvements accordés par l'administration fiscale. Pour la première année, la Communauté a été prélevée de 7 125,25€, dont 6 353,25€ de TASCOM et 772€ de GEMAPI. Ces dégrèvements correspondent soit à une remise gracieuse du service des impôts, soit à la rectification d'une erreur matérielle opérée antérieurement.

Compte administratif consolidé 2019

Les résultats financiers 2019

Budget principal	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	2 705 567,62	3 602 382,85	+ 896 915,23
+ Restes à réaliser	1 370 070,62	661 148,00	-
FONCTIONNEMENT	10 783 174,70	13 628 274,93	+2 845 100,93 €

Soit . un excédent d'investissement reporté de 896 915,23 €, à inscrire au chapitre 001 (RI) et couvrant le solde déficitaire des RàR

. un excédent de fonctionnement à reporter de 2 845 100,93 € à répartir au choix des élus, à minima au 1068 de la section d'investissement et au 002-excédent de fonctionnement.

Budget Eau potable	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	1 784 106,72	2 210 320,24	+426 213,52 €
+ Restes à réaliser	767 407,00	176 110,00	-
FONCTIONNEMENT	523 429,73	2 485 686,65	+ 1 962 256,92

Soit . un excédent d'investissement reporté de 426 213,52 €, à inscrire au chapitre 001 (RI)

. un besoin d'investissement à couvrir à minima par affectation du résultat de : 165 083,48 € à porter au compte 1068 du budget 2020

.et un excédent définitif de fonctionnement de + 1 962 256,92€ que les élus répartiront en fonction des programmes souhaités entre le 1068 (RI) et le 002 (RF).

Budget Assainissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	2 027 419,91	1 404 510,08	- 622 909,83
+ Restes à réaliser	328 022,00	958 834,00	-
FONCTIONNEMENT	1 039 417,81	2 984 441,91	+1 945 024,10

Soit . un déficit d'investissement reporté à inscrire au budget 2020 chapitre 001 (DI) de - 622 909,83 €,

.un besoin d'investissement à couvrir à minima par affectation du résultat de : 7 902,17€ à porter au 1068 (RI) du budget 2020

.et un excédent définitif de fonctionnement de + 1 945 024,10 € que les élus répartiront en fonction des programmes souhaités entre le 1068 (RI) et le 002 (RF).

Moyens financiers

- Les ressources d'origine fiscale

Ont été alloués à la communauté de communes pour 2019 :

73 : Impôts ménages	
Fiscalité directe TH	2 832 145,00
Fiscalité directe TFB	477 729,00
Fiscalité directe FNB	19 499,00
Fiscalité directe TAFNB	28 890,00
Autres impôts locaux RS	88 284,00
Taxe enlèvement OM	2 894 198,00
Taxe de séjour	48 437,77
Taxe GEMAPI	198 859,00
73 : Reversement péréquation	
FPIC	256 085,00
73 : Impôts liés à l'ex-TP	
Cotisation foncière des entreprises	1 131 639,00
Fiscalité directe CVAE	513 500,00
Fiscalité TASCOT	123 254,00
Fiscalité directe IFR	101 529,00
74 : Dotation - Subvention - Participation	
DGF : Base + Péréquation + Bonification	279 894,00
Dotation compensation	506 370,00
Allocations compensatrices	321 479,00

I.4 Services généraux

I.4.1 Etudes et prospective

Indicateurs 2019	
Nombre d'études engagées (ou en cours)	4
Montant total des coûts études	2 022,26
Nombre de prestataires externes	1

▪ Contrat de ruralité

Après le lancement de l'appel à projet par l'Etat en mai 2016 au titre des Contrats de Ruralité, la communauté de communes des Aspres s'est appuyée sur son projet de territoire et a relancé une large concertation afin de déterminer le plan d'actions à inscrire à la candidature portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée.

Les Contrats de ruralité sont un dispositif en faveur du milieu rural. Ils représentent pour la ruralité l'équivalent des Contrats de ville pour les territoires urbains. En 2019, l'action de la communauté de communes s'est résumée au suivi des opérations et à la négociation de l'avenant financier annuel du contrat. L'enveloppe d'Etat mobilisée sur 2019 s'élève à 284.253,€.

▪ Contrat territorial de la Région

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée s'est engagée dans une redéfinition de ses dispositifs financiers d'intervention auprès des porteurs de projets de son périmètre de compétence. Dans ce cadre, elle a souhaité harmoniser les politiques contractuelles qui préexistaient sur chacune des précédentes Régions qui composent son périmètre. Aussi, à l'image des contrats de pays ou de PETR qui étaient proposés en Midi-Pyrénées, elle a souhaité engager une démarche de Contrat Territorial Régional à l'échelle du Pays. La communauté de communes a assuré un suivi de l'ensemble des dispositifs et des échanges avec le Pays. De même, elle a renouvelé la concertation auprès de l'ensemble des communes afin de bâtir sa maquette. Le contrat territorial régional a été officiellement signé le 24 Octobre 2019. 2 Maquettes financières ont été validées en 2019.

La 1^{ère} a permis de retenir **7 opérations** pour un montant total de **2.661.931 €HT**.

La maquette financière du 2^{ème} semestre 2019 du contrat a été validée le 7/11/2019 en Comité de Pilotage et comporte **3 opérations** portées par les communes des Aspres pour un cout total prévisionnel de **788.746 €HT**.

Soit une programmation 2019 de **10 opérations** pour un cout total de **3.450.677€HT**.

▪ Contrat bourg centre – Opération de Revitalisation du Territoire

De même, la Région a mis en place un nouvel outil financier d'accompagnement des bourgs-centres. Ce contrat repose sur la définition préalable d'un Projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ... La ville de Thuir s'est engagée dans l'élaboration de son programme global de redynamisation et la communauté de communes y a participé. Le contrat a fait l'objet d'une validation par la région en juin 2018. Il a également été approuvé par l'Assemblée départementale.

En 2019, l'activité de la communauté de communes des Aspres a consisté en une actualisation du projet porté par la ville de Thuir, l'occasion de présenter une candidature au titre des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), dispositif piloté par l'Etat.

Le projet, désormais communautaire, de revitalisation du Bourg-centre des Aspres a fait l'objet d'une présentation le 8 Novembre 2019. La candidature a été adressée au Préfet et sera présentée en commission régionale, laquelle déterminera l'éligibilité des Aspres à ce dispositif.

▪ Elaboration du PCAET

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le sigle), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants au 1er janvier 2019.

Son contenu est fixé par la loi :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

L'élaboration du PCAET des Aspres a été confiée à un bureau d'études – AD3E – à travers un groupement de commande avec les communautés de communes qui composent le Pays Pyrénées-Méditerranée, lequel assure une mission de pilotage et d'animation (*cf. délibérations du 30/03/2017, du 28/09/2017 et 13/12/2017*). Il a fait l'objet de nombreuses réunions de travail des référents des différentes collectivités (techniciens), du comité technique des partenaires et du comité stratégique élus.

Le diagnostic a été réalisé et présenté en Bureau des Maires le 13/06/2018.

La stratégie territoriale et le plan d'action ont également fait l'objet d'une concertation (séminaire du 27/09/2018 et enquêtes en ligne + papier, CC ASPRES + mairies). Ce travail a fait l'objet d'une restitution en bureau des maires le 8/11/2018.

Le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions ont été présentés et approuvés en Conseil Communautaire le 13/12/2018 par délibération n°144-18.

Une commission PCAET s'est réunie le 4 avril 2019 pour valider les fiches actions qui ont ensuite fait l'objet d'une transmission/consultation des membres du Bureau, en ligne.

Le PCAET des Aspres comporte 5 axes stratégiques qui se déclinent en objectifs et plan d'action pour les atteindre

Les axes stratégiques retenus sont :

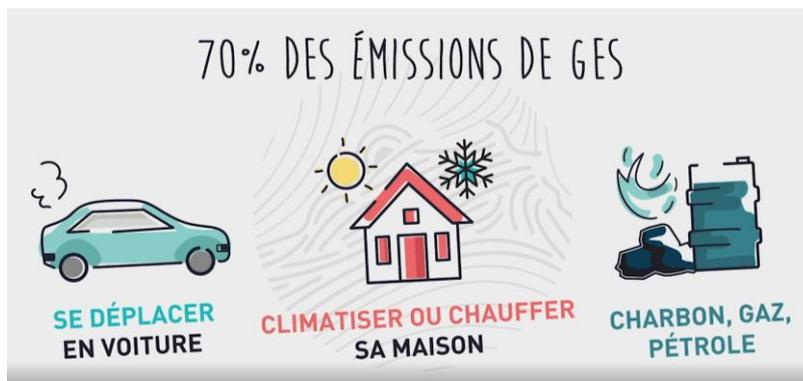
- Pour un développement local durable
- Un parc bâti performant et vertueux
- Une mobilité organisée et partagée par tous
- Vers un territoire producteur de sa propre énergie
- Pour une préservation des ressources locales

Après transmission du Projet de PCAET des aspres à l'Autorité Environnementale qui a émis ses recommandations, le projet a été adressé au Préfet de Région et à la Présidente de Région pour avis (AR le 22/11/2019)

Il devra faire l'objet d'une concertation citoyenne (à travers une mise en ligne des documents du 10/1/2020 au 10/2/2020).

A l'issue de ce processus des modifications peuvent être apportées en vue d'un dépôt définitif du PCAET.

Parallèlement, des supports de communication ont été édités afin de sensibiliser les habitants à l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET des Aspres.



Actions du Plan Climat en cours ou planifiées

Orientations stratégiques / Axes opérationnels	N°	Actions	Etat de l'action
POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE			
Soutenir les filières agricoles locales et inciter au développement des circuits courts	1	Inciter au développement de filières agricoles à forte valeur ajoutée telles que «les plantes aromatiques/ médicinales / huiles essentielles », etc.	2020
	2	Encourager les commerces et les services de proximité	Démarré
Favoriser le développement économique du territoire particulièrement sur des filières écoresponsables	3	Créer et requalifier les zones d'activités	Démarré
	4	Encourager les entreprises à réduire leur empreinte carbone	Démarrage en 2019
Structurer une offre touristique écoresponsable	5	Mettre en place les infrastructures autour du tourisme Pleine Nature et des savoir-faire	Démarré
UN PARC BATI PERFORMANT ET VERTUEUX			
Soutenir la rénovation des bâtiments publics et privés	6	Informier et sensibiliser à la sobriété énergétique et à la rénovation thermique (nouvelles technologies, matériaux biosourcés, etc.)	Démarré
	7	Accompagner les propriétaires et les bailleurs	Démarré
	8	Inciter et accompagner les collectivités dans la rénovation du patrimoine public	Démarré
	9	Inciter la montée en compétence des artisans locaux	2020
Favoriser le développement d'un bâtiment durable	10	Favoriser l'éco-construction	2020
	11	Promouvoir les énergies renouvelables notamment en autoconsommation	Démarré
Améliorer la qualité de l'air intérieur	12	Auditer les bâtiments petite enfance et ouvert au jeune public pour améliorer la qualité de l'air intérieur	Démarré
UNE MOBILITE ORGANISEE ET PARTAGEE PAR TOUS			
Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle	13	Inciter à la pratique des transports en commun et des mobilités actives (vélo et marche à pied) sur le territoire	2020
	14	Elaborer le Plan Global de Déplacements du territoire	2020
	15	Améliorer les infrastructures des mobilités alternatives	2020
Limiter l'impact des déplacements	16	Développer le covoiturage	2020
	17	Travailler avec les entreprises pour réduire les déplacements domicile travail	2020
	18	Créer des espaces de travail partagés pour limiter les déplacements	2021
VERS UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ENERGIE			
Diversifier les sources	19	Accroître le mix énergétique	Démarré

d'énergie implantées sur le territoire	20	Inciter à l'implantation de sources d'EnR auprès de citoyens et des collectivités et promouvoir les projets participatifs et citoyens	Démarré
Structurer une véritable filière bois (bois matériau, bois énergie et liège)	21	Mettre en œuvre la CFT	Démarré
POUR UNE PRESERVATION DES RESSOURCES LOCALES			
Sensibiliser à la notion d'adaptation au changement climatique et encourager l'action	22	Communiquer en relayant largement les outils de sensibilisation en faveur de l'adaptation au changement climatique	Démarrage en 2019
Réduire l'impact des déchets sur le territoire	23	Favoriser la mise en place de projets d'économie circulaire	Démarré
	24	Poursuivre les actions de réduction de déchets	Démarré
Préserver les espaces naturels du territoire	25	Limiter l'étalement urbain et préserver les corridors écologiques	Démarré
	26	Coordonner la lutte contre les espèces invasives à l'échelle du territoire	2020
Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques	27	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages	Démarré
	28	Organiser le partage de la ressource	Démarré
	29	Mettre en place une gestion économe de la ressource en eau et optimiser la gestion des ouvrages et équipements existants (irrigation agricole, eau potable)	Démarré
	30	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau	Démarré
	31	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau	Démarré
	32	Mettre en place une politique tarifaire sur la consommation de l'eau	Démarré
Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	33	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques	Démarré
	34	Prévenir les inondations par les cours d'eau	Démarré
Lutter contre le risque incendie	35	Développer le sylvopastoralisme	2020
	36	Lutter contre le risque incendie	Démarré
PILOTER, MOBILISER, VALORISER ET EVALUER LE PCAET			
Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	37	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET	2019
Valoriser les actions engagées	38	Mettre en avant les actions exemplaires de CCA et de ses communes membres	2019

1.4.2 Communication

Indicateurs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre de supports créés	904

La Communauté de Communes des Aspres a décidé de publier sa brochure « Aspres Info » deux fois par an : en février et juillet.

Des outils de communication proposés par différents services ont également été diffusés afin d'apporter une information ciblée auprès de la population et/ou des usagers.



Grâce à la mutualisation opérée également avec l'Office de Tourisme, différents supports de communication ont fait l'objet d'une mise en œuvre par le service Communication de la Communauté : affiches, plaquettes, flyers,...

Au total, pour l'ensemble des compétences de la Communauté, plus de 656 supports de communication ont été créés à partir du service communication de la Communauté, dont 366 pour l'Office du Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir.

Enfin, le site Internet, l'espace famille et la page Facebook ont régulièrement été revus et complétés pour proposer à la population des Aspres une information actualisée et un outil moderne qui a vocation à développer l'interactivité.

Cout du service communication 2019 (essentiellement impression + copieur + charges de personnel) : 42 027,39 €.

I.4.3 Pôle Administration générale

La direction de l'administration générale est chargée :

- De la préparation et de la gestion des Bureaux et Assemblées
- Des moyens généraux (courriers, accueil, logistique du siège, marchés...)
- De la gestion administrative transversale des services
- De la fiscalité
- De la comptabilité
- Des marchés publics
- De la gestion administrative transversale hors services (DGFIP, CAF,)
- De la gestion des délégations de services publics suivantes : Aire d'accueil des gens du voyage, fourrière automobile, fourrière animale, de la téléalarme et du portage de repas à domicile.

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	3
Nombre de Bureaux restreints	6
Nombre de Bureaux	6
Nombre de Conseils Communautaires	6
Nombre de délibérations	128
Nombre de décisions	88
Nombre de PV / Compte-rendu	6

I.4.4 Pôle Comptabilité

Indicateurs	Indicateurs		
	Bdgt général	AEp	Asst
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2,25		
Nombre de mandats émis	2 384	98	144
Nombre de titres émis	2 288	18	137

Le pôle comptabilité se caractérise par un partenariat très étroit avec les services de la perception de Thuir.

I.4.5 Pôle Marchés

Le pôle "marchés publics" met en œuvre les procédures relatives à l'achat public, analyse les offres et réalise le suivi administratif des marchés. Ce service assure le lien transversal entre le pôle technique et le pôle administratif.

Les procédures sont dématérialisées. Le service dispose d'un logiciel assistant la rédaction des dossiers de consultation, un accompagnement automatisé des procédures, ainsi que le suivi administratif de chaque marché. Il fournit également les outils de veille juridique afin d'être informé au quotidien des évolutions réglementaires.

La plateforme de dématérialisation <https://marches-publics.info> est accessible à tous pour s'informer sur l'ensemble des consultations en cours et télécharger les dossiers de consultation des entreprises. Cette plateforme est également accessible depuis le site internet de la Communauté www.cc-aspres.fr.

Dans le cadre d'un partenariat informel entre la Communauté et les communes qui composent son périmètre, les communes bénéficient également de cette plateforme pour leurs marchés publics. La Communauté leur apporte régulièrement un soutien technique pour l'utilisation de cette plateforme, et juridique pour la rédaction de leur dossier de consultation.

En 2019, nous observons une nette augmentation du nombre de marchés conclus ce qui implique donc une augmentation des montants alloués à l'investissement et au fonctionnement par rapport à l'année 2018. En effet, en ce qui concernant le fonctionnement, des marchés ayant un volume financier important sont arrivés à échéance en 2019 et ont donc nécessité le renouvellement de la mise en concurrence des entreprises. Concernant l'investissement, d'importants marchés de travaux ont été notifiés (voir tableau ci-dessous).

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre de procédures de passation de marchés	64
Nombre d'offres présentées par les entreprises	164
Montant total des marchés conclus en 2019	4 451 943,82 € HT
<i>Dont investissement</i>	3 546 060,50 € HT
<i>Dont fonctionnement</i>	905 883,32 € HT

Liste des marchés conclus en 2019 dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT :

Marchés de travaux				
TRANCHES HT	OBJET	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	MONTANT
DE 25 000 € A 89 999,99 €	NEANT			
DE 90 000 € A 5 547 999,99 €	Réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable	12/02/2019	ETANDEX (91 940)	195 939,15 € HT
	Renouvellement de l'éclairage public pour les communes du territoire de la Communauté de Communes des Aspres	08/07/2019	CITELUM SA (66 350)	207 974,70 € HT
	Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Thuir	17/10/2019	Lot 1 : démolition, gros-œuvre, faux-plafonds PAYRE ET FILS (66 170)	33 710,75 € HT
		22/10/2019	Lot 2 : serrurerie FSM (66 470)	27 916,25 € HT
		21/10/2019	Lot 3 : Peintures FERRER ET FILS (66 200)	2 246 € HT
		29/10/2019	Lot 4 : Electricité, sanitaires SARL JOVER (66 300)	25 599 € HT
		17/10/2019	Lot 5 : VRD TAS (66 240)	39 795 € HT
		Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable avenue du Roussillon à Thuir	30/04/2019	SARL RCR (31 650)
	Création d'un pôle de valorisation économique des patrimoines culturels et oenotouristique des Aspres et création d'un centre régional de sommellerie	31/12/2019	Lot 0 : démolition SAS CAMAR (66 510)	54 450 € HT
		31/12/2019	Lot 1 : Gros-œuvre PAYRE ET FILS (66 170)	1 076 786 € HT
		31/12/2019	Lot 2 : charpente TORRAS SERRURERIE (66 380)	77 723,19 € HT
		31/12/2019	Lot 4 : serrurerie SAS FSM (66 470)	83 633,00 € HT
		31/12/2019	Lot 5 : menuiserie MASSUET Menuiserie (66 300)	195 868,00 € HT
		31/12/2019	Lot 6 : cloisons SARL DA COSTA (66 380)	140 000,00 € HT

		31/12/2019	Lot 7 : Carrelages SARL MEDRANO ROQUES (66 380)	40 000,00 € HT
		31/12/2019	Lot 8 : sols souples SARL BOIX ET FABRE (66 110)	34 409,26 € HT
		31/12/2019	Lot 9 : Peintures SARL VILLODRE (66 334)	69 964,56 € HT
		31/12/2019	Lot 10 : électricité SARL SNE (66 350)	164 445,54 € HT
		31/12/2019	Lot 11 : Plomberie AXIMA CONCEPT (66 000)	166 641,09 € HT
EGAL OU SUPERIEUR A 5 548 000 €	NEANT			

Marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles

TRANCHES HT	OBJET	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	MONTANT
DE 25 000 € A 89 999,99 €	Acquisition et livraison de produits d'entretien	11/04/2019	Lot 1 : sacs poubelles IGUAL (34 750)	3 583,19 € HT/an
		11/04/2019	Lot 2 : papiers hygiéniques et essuie-mains IGUAL (34 750)	8 201,81 € HT/an
		11/04/2019	Lot 3 : produits d'entretien IGUAL (34 750)	8 221,82 € HT/an
		11/04/2019	Lot 4 : matériels d'entretien IGUAL (34 750)	7 440,82 € HT/an
	Mobiliers de signalétique réglementaire, randonnée et interprétation pour les sentiers de randonnée des Aspres	19/04/2019	Lot 1 : Mobilier en acier Pic Bois Pyrénées (65 190)	4 567 € HT
		19/04/2019	Lot 2 : Mobilier en pin traité Pic Bois Pyrénées (65 190)	6 249,40 € HT
		19/04/2019	Lot 3 : Table d'orientation Pic Bois Pyrénées (65 190)	12 516 € HT
	Location de longue durée et entretien d'un véhicule frigorifique destiné au service de portage de repas à domicile	14/05/2019	Petit Forestier Location (93 420)	35 664 € HT (8 916 € HT/an)
	Acquisition d'un véhicule avec kit incendie pour la RISC des Aspres	21/05/2019	NEUFOCA (17 000)	39 009,06 € HT
	Assistance à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).	22/01/2019	LG Partenaires (66 700)	73 745 € HT

	Maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable	12/09/2019	ENTECH Ingénieurs Conseils (34 140)	27 300 € HT
	Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux traitées de station d'épuration pour l'irrigation	26/09/2019	ECOFILAE (34 830)	30 850 € HT
DE 90 000 € A 220 999,99 €	Acquisition d'un chassis-cabine avec benne à ordures ménagères et lève-conteneurs	14/03/2019	MECALOUR GIE RENAULT TRUCKS (66 380)	136 590 € HT
	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier de découpe de viande	15/10/2019	MATHIEU PUIG ARCHITECTURE (66 300)	118 160 € HT
EGAL OU SUPERIEUR A 221 000 €	Organisation administrative et pédagogique des activités éducatives et de loisirs sur le territoire intercommunal	29/07/2019	La Ligue de l'Enseignement fédération des Pyrénées-Orientales (66 000)	519 427,70 € HT/an pendant 3 ans.
	Marché public d'assurances pour la Communauté de Communes des Aspres	12/12/2019	Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes SMACL Assurances (79 031)	6 373,76 € TTC/an
			Lot 2 : Assurance des entreprises dommages aux biens GROUPAMA MEDITERRANEE (34 261)	14 620,64 € TTC/an
			Lot 3 : Assurance de la responsabilité civile, de la protection juridique et des risques annexes SMACL Assurances (79 031)	3 564,31 € TTC/an
			Lot 4 : Assurance automobile, bris de machine et risques annexes SMACL Assurances (79 031)	20 482,12 € TTC/an
			Lot 5 : Assurance des risques statutaires du personnel GRAS SAVOYE (34 970)	111 217,00 € TTC/an
			Lot 6 : Assurance des cyber risques ACL COURTAGE (46 400)	2 908,42 € TTC /an

I.5 Les services à la population

I.5.1 Pôle Enfance et jeune public

Crèche Multiaccueil Claudine Touxagas

Le Multi-Accueil « Claudine TOUXAGAS » accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Créée en 1992 par la ville de Thuir, la crèche est devenue intercommunale en janvier 2008.

Le taux d'accueil est modulable sur 11 heures (de 7H30 à 18H30) afin d'optimiser le taux d'occupation:

- de 7H30 à 9H30 : 35 Enfants - de 9H30 à 17H00 : 50 Enfants - de 17H00 à 18H00 : 30 Enfants

Il y a eu en 2019, 227 jours d'ouverture et **110** enfants ont été accueillis. Au cours de l'année, 36 sont partis à l'école en Septembre, 1 est parti pour cause de déménagement et 5 pour des raisons personnelles.

Les contrats souscrits :

L'adaptation aux besoins des familles conduit à une variation importante dans les volumes de contrats. Pour les familles avec des horaires irréguliers (professions libérales ou horaires modulables), les contrats sont établis selon un contrat mensuel : trois enfants ont été concernés en 2019.

Analyse géographique de la fréquentation :

Commune de l'EPCI	Pourcentage
Banyuls dels Aspres	0%
Caixas	0.9 %
Camélas	5.5 %
Castelnou	0.9 %
Fourques	1.80 %
Llauro	0%
Montauriol	0%
Ste Colombe de la commanderie	2.7 %
Passa	1.80 %
Terrats	4.50 %
Thuir	56.40 %
Tresserre	1.80 %
Tordères	0%
Trouillas	7.40 %
Villemolaque	0 %
Total communauté	83.70 %
Communes hors périmètre	
Cassagnes	2.70 %
Ponteilla	1.80 %
St Feliu d'Avall	0.90 %
Le Soler	2.70 %
Millas	1.80 %
Llupia	4.60 %
Villeneuve de la Rivière	1.80 %
Total hors périmètre communauté	16.30 %

▪ L'accueil Permanent :

L'accueil permanent est un service utilisé majoritairement par les parents en activité, en recherche d'emploi ou en formation. Le service répond également à des admissions qui font suite à une demande de la Protection Maternelle et Infantile dans le but de soulager des parents en difficulté dans la prise en charge de leur enfant.

▪ Typologie des familles :

En 2019, 94.55% des enfants relevaient du régime général de la sécurité sociale et 4.55 % des enfants relevaient de la MSA. Les 0.9 % restant correspondent à des enfants ne dépendant pas encore de la CAF des Pyrénées Orientales (arrivée des USA).

▪ Accueil d'enfants porteurs de Handicap :

En février 2019, la structure a accueilli deux enfants porteurs de handicap dont un ayant l'AEEH et le second est en cours de diagnostic. Un travail de partenariat a été mis en place afin de créer du lien autour de chaque enfant et de soutenir les familles dans la prise en charge instantanée et à moyen terme (départ à l'école en 2020 ?).

Fin septembre 2019, l'association Hand avant 66, a sollicité la structure pour accueillir un enfant en urgence ayant des troubles du comportement. Nous l'avons accueilli jusqu'à fin novembre mais nous avons dû stopper la prise en charge qui était devenue complexe et à risque pour les autres enfants.

▪ Taux de Fréquentation de la crèche :

Le taux d'occupation de 2019 est de **75% (heures facturées)**, soit une augmentation de 6% au regard du taux de 2018.

▪ Etat de présence enfants 2019 :

	Heures effectives	Heures facturées
Régime général	71 735,00	79 183,14
MSA	3 728,50	4 213,74
Autres	521,50	566,00
Total	75 985,50	83 962,88

▪ Actions Menées :

En direction des parents :

- Un livret d'accueil est remis aux parents lors de l'inscription définitive de chaque enfant.
- Le menu hebdomadaire et autres informations importantes sont adressés aux familles par mail.
- Une réunion d'accueil pour les nouveaux parents a été mise en place fin Juin 2019, après la commission, afin de présenter la structure et son fonctionnement (visite, présentation du règlement de fonctionnement et échanges selon les questions posées, remise des dossiers d'inscription); suit un entretien individuel avec la direction pour mieux se rencontrer et préparer l'arrivée de l'enfant.
- Une réunion avec les parents de chaque secteur est organisée en soirée fin septembre, où sont abordés plusieurs sujets tels que journées types à la crèche, présentation du personnel et échanges parents /professionnels autour des divers besoins de l'enfant et les réponses apportées par l'équipe autour de la réflexion pédagogique.

Pour les enfants :

- Rencontre de la nouvelle directrice de la bibliothèque municipale et mise en place d'un partenariat avec visite mensuelle sur site « bébés lecteurs », prêt d'albums mensuel et ponctuel selon les besoins des ateliers (goût, automne, Noël...) et invitation aux « Racontines » ;
- Sortie à la médiathèque pour la fête de la musique à l'occasion d'un concert pour le jeune public ;
- Participation à la journée « livre en fête » au parc Japonais de Thuir ;
- Une intervenante de l'association Lire et Faire Lire 66 intervient chaque mardi après-midi puis les jeudis matin pour leur lire des histoires sur chaque unité ;
- Visite des deux écoles maternelles en fonction du lieu de scolarisation en fin d'année ;
- Promenades au parc de Thuir ;
- Organisation de la « Fête du Printemps » en collaboration avec le RAM ;
- Activités proposées au cours de l'année selon les saisons et les projets prévus (chasse aux œufs en chocolat de Pâques, carnaval, galette des Rois...) ;
- Participation à des ateliers de cirque partagés avec le RAM ;
- Participation à la sortie parentalité en avril organisée par le LAEP.

Les animations en présence des familles :

- Participation à la fête de clôture de la semaine de la parentalité par animation d'un atelier motricité et participation à l'organisation ;
- Fête de fin d'année avec portes ouvertes et plusieurs ateliers destinés aux enfants : pêche aux canards, ateliers maquillage, coin bébés, motricité, atelier transvasement,....
- Fête de Noël en présence des parents avec un spectacle monté et animé par les agents de la structure « Pop mange les couleurs » suivi d'un temps de comptines partagés avec les parents et d'un moment convivial avec distribution d'un livre à chaque enfant ;
- Articles publiés tout au long de l'année dans le bulletin de la communauté de communes et municipal.

▪ La formation continue :

- Deux journées pédagogiques ont été réalisées afin de réfléchir à une nouvelle organisation.
- Intervention d'un psychanalyste pour de l'analyse de pratique à raison d'une fois / 3 mois sur chaque unité.
- Une psychomotricienne intervient 2 heures par mois auprès de l'équipe et/ou des enfants. Elle a réalisé une intervention de formation sur la motricité libre et le portage auprès de l'unité des tout petits ainsi qu'une participation active auprès de l'équipe sur la réflexion autour du réaménagement de l'espace et la mise en place de « petites familles »

▪ Accueil de stagiaires :

La crèche accueille tous les ans un grand nombre de stagiaires issus de divers horizons : 4^{ème}, 3^{ème}, Terminales, CAP Petite enfance, Ecole d'Auxiliaires de Puériculture, Pôle Emploi... En 2019, la crèche a accueilli 39 stagiaires. Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin d'améliorer leur accueil.

▪ Les Réunions d'Equipe :

Les réunions d'équipes sont indispensables pour favoriser la cohésion du groupe et pour poser les problèmes rencontrés et les conduites à tenir. Une réunion de section est organisée 1 fois/2 mois et une réunion générale 1fois/ 2mois avec travail transversal sur le projet pédagogique ainsi qu'une réunion annuelle en présence de la DGS.

▪ Renforcement du réseau des partenaires

- Bibliothèque municipale,
- CAMSP
- CMP
- PMI
- HANDAVANT
- Ecoles maternelles
- RAM
- Association « Lire et faire lire »
- Théâtre
- LAEP
- ALSH maternel et primaire, PIJ

▪ Élément marquant en 2019 :

*Après le départ de la directrice en septembre 2018, la continuité de direction a été assurée par la coordinatrice du pôle enfance jeunesse jusqu'en mars 2019, où la nouvelle directrice puéricultrice a pris ses fonctions.

Une nouvelle organisation a été mise en place avec la nomination d'une nouvelle adjointe (auxiliaire de puériculture) suite au départ de l'EJE.

Une nouvelle EJE est arrivée en septembre 2019.

*Depuis septembre 2019, les locaux ont été réaménagés et une nouvelle organisation a été mise en place pour répondre au mieux aux besoins individuels de l'enfant ainsi qu'aux demandes des parents.

Cette organisation a permis de créer 3 unités (Lilas, Bleuets et Coquelicots) d'âge mélangé dont une unité de 2 mois ½ à 13 mois et deux unités de 13 mois à 36 mois.

Ce projet a facilité le remplissage de la structure, en favorisant l'adéquation entre le développement de l'enfant, la réponse aux besoins, l'accueil de fratrie dans la même unité, atténuer les différences enfant sain et enfant porteur de handicap, adaptation aux locaux.

Poursuite de la tenue d'une commission fin mai afin de répondre aux demandes en tenant compte de critères pré établis et de permettre une lisibilité plus grande pour les familles.

Cette dernière a favorisé l'augmentation du taux de remplissage et permettra peu à peu de mettre en place de l'accueil occasionnel sur 2020.

Cout 2019 du service :	831 933.39
Participation des familles :	118 953.72, retenus CA : 117 925,80
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	472 473.91
Autres participations :	35 861.49
Cout à la charge de la collectivité :	205 572.19

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1.5 ETP
Nombre d'Assistant(es) Maternels(les) y compris qui n'exercent pas	128
Nombre d'Assistant(es) Maternels(les) ayant accueilli au moins un enfant	105
Nombre de nouveaux agréments en 2019	16
Nombre de départs (retraite, cessation d'activité, déménagements)	29
Nombre d'assistant(es) Maternels(les) en activité	117
<i>Dont ceux (celles) susceptibles d'accueillir un enfant porteur de handicap</i>	35
<i>Dont ceux (celles) qui acceptent d'accueillir un enfant sur des horaires atypiques</i>	44
Nombre de places en ETP au 31/12/2019	428 ETP
Nombre d'Assistant(es) Maternels(les) Disponibles sur le territoire	29
Nombre de places en ETP disponibles au 31/12/2019	120

Effectifs par commune

Commune	AM Agrées 31/12/2019	AM en activité au 31/12/2019	AM disponibles Au 31/12/2019	ETP	Places disponibles Au 31/12/2019
Banyuls dels Aspres	10	10	4	29	6
Brouilla	8	8	4	26	9
Castelnou	1	1	1	2	1
Fourques	13	12	8	39	12
Llauro	1	1	2	2	2
Llupia	14	13	6	49	13
Montauriol	2	2	2	7	4
Passa	3	1	/	7	/
Ponteilla	17	16	10	61	20
Saint Jean Lasseilles	13	13	9	52	15
Terrats	3	2	2	9	4
Thuir	27	21	12	80	20
Tresseres	4	4	2	15	3
Trouillas	14	12	7	47	11
Villemolaque	1	1	/	3	/
TOTAL	128	117	69	428	120

Ouverture d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) à Thuir « L'île aux Copains » en juillet 2019.

Cela porte à 5 le nombre de MAMS sur le territoire :

- 1 à Llupia avec 5 AM de la commune pour une capacité de 12 ETP ; les enfants accueillis sont de Llupia, Ponteilla, Villemolaque, Terrats.
- 2 à Saint Jean Lasseille avec 4 AM de la commune pour une capacité de 16 ETP ; les enfants accueillis sont de Brouilla, Saint Jean Lasseille, Palau del vidre, Banyuls dels Aspres, Tresserre, Bages, Tordères, Villemolaque, Passa.

- 1 à Thuir 1 AM du territoire et 1 AM hors territoire pour une capacité de 8 ETP ; les enfants accueillis sont de Thuir, Llupia, Rodes Fourques, Le Soler, St Esteve, St Féliu d'Avall.
- 1 à Villemolaque 3 AM du territoire pour une capacité de 12 ETP ; les enfants accueillis sont de Llauro, Villemolaque, Tresserre, Passa, Llupia.

4 AM travaillent sur des Mam Hors territoire (Perpignan et Nefiach).

Il est à noter aussi l'ouverture d'une Micro crèche à Trouillas le 03/06/2019 d'une capacité de 10 berceaux. Cette structure accueille 14 familles du territoire dont 8 de Trouillas, 5 de Ponteilla, 1 de Villemolaque, 1 de Fourques et 1 de Passa.

Le nombre des assistantes maternelles agréées en activité sur le territoire a subi une légère baisse : 128 contre 141 l'année dernière. 12 d'entre elles n'ont pas accueillis d'enfants.

Tout comme l'année dernière, 11 d'entre elles n'exercent pas, mais gardent néanmoins le bénéfice de l'agrément. Cependant 29 ont cessé leur activité ou déménagé hors département ou encore sont à la retraite.

Notons l'arrivée de 16 nouvelles assistantes maternelles en 2019 sur le territoire 4 à Trouillas (dont 1 a déménagé hors département), 2 à Llupia, 3 à Saint Jean Lasseille, 1 à Llauro, 1 à Passa, 1 à Fourques et 4 à Thuir (Dont 1 en MAM).

Le nombre de listes d'assistantes maternelles distribuées par le RAM est resté sensiblement le même 95 en 2019 contre 92 en 2018.

Contacts du RAM

Public	Appels téléphoniques	Rendez vous	Vus sans rendez vous	Mails Reçus	Mails Envoyés
Famille	191	90	30	72	72
Familles hors territoire	15	/	/	2	2
Assistants Maternelles	713	102	96	593	550
Mam du territoire	54	23	/	10	10
Assistants Maternelles hors territoire	16	/	/	5	5
Différents partenaires	96	54	/	431	400
Autres	82	15	/	348	298
Guichet Unique	86	82	11	NR	NR
TOTAL	1445	366	137	1461	1337

Notons en Janvier 2019 la mise en place du « Guichet Unique » qui permet de centraliser les demandes de mode de garde du jeune enfant sur le territoire et augmente le nombre de contacts avec les Familles au RAM.

Le nombre de contacts démontre que le Relais d'Assistants Maternelles est identifié sur le territoire des Aspres par les familles et les Assistants Maternelles comme un lieu où trouver :

- Un accompagnement pour trouver un mode de garde (accueil individuel ou collectif).
- Des informations sur les droits ou démarches à effectuer en tant qu'employeur/ employé.
- Des opportunités d'enrichissement professionnel.
- Une écoute, un échange et un soutien dans les pratiques professionnelles.

La majorité des informations délivrées portent sur :

- Les différents modes de Garde.
- La réglementation et les contrats de travail de plus en plus, les assistantes Maternelles et leurs employeurs s'adressent au RAM pour établir le contrat de Travail.
- Les gestions de litiges entre employeurs / employés
- Les renseignements sur les aides financières
- Les informations sur les ateliers proposés
- Les organisations de formations
- Les informations sur les réorientations professionnelles.

1 couple travaillant dans la restauration, a émis une demande pour de la garde à domicile.

Coût du service

Coût du service	100 277,05
Participation des familles	0
Participation des partenaires financiers (CAF+ MSA)	76 778,47
Participation de communes hors territoire	21 300,08
Autres participations	1 391,30
Coût à la charge de la collectivité	807,20

Les ateliers du RAM

Comme les années passées, Le RAM des Aspres est présent à Thuir et sur différentes communes du territoire, Saint Jean Lasseille, Banyuls dels Aspres, Trouillas. La convention établie avec les communes de Ponteilla et Llupia (communes hors territoire) est maintenue.

Lundi 9h/12h	Mardi 9h/12h	Mercredi 9h/12h	Jeudi 9h/12h	Vendredi 9h/12h
THUIR	THUIR		THUIR	THUIR
PONTEILLA	LLUPIA	TROUILLAS/BDA	SJL / BDA	PONTEILLA

Depuis Janvier 2019 un atelier supplémentaire le Lundi Matin est proposé Ponteilla.

Un planning d'activités est envoyé tous les mois aux assistantes maternelles ainsi qu'aux mairies de la communauté de communes des Aspres pour information.

Le Ram étant présent sur 5 communes les assistantes maternelles ont plus de choix pour assister aux ateliers proposés

1. En fonction, du nombre d'enfant qu'elles accueillent,
2. De l'autorisation ou pas de déplacement en véhicule,
3. De leur lieu d'habitation...

Fréquentation des ateliers

	Thuir	Saint Jean Lasseille	Banyuls des Aspres	Trouillas	Llupia	Ponteilla
Nbre d'assistantes maternelles différentes						
2017	22	12	14	12	7	9
2018	20	7	14	9	8	10
2019	28	6	12	11	8	17
Nbre d'enfants différents						
2017	90	22	38	34	21	23
2018	88	20	35	30	20	25
2019	108	17	57	41	24	65
Nbre de parents différents						
2017	4	/	3	4	1	2
2018	4	3	5	1	/	2
2019	10	/	10	1	/	5

65% des assistantes maternelles ayant accueilli au moins 1 enfant ont participé aux différents ateliers, animations ou sorties proposés par le RAM en 2019. Avec une moyenne de 8 assistantes maternelles par atelier et 20 enfants.

Nous avons comptabilisé **332** ateliers en 2019

Le partenariat démarré en 2018 avec l'Accueil de loisir Maternel de Trouillas nous permettant de côtoyer tous les mercredi les enfants scolarisés en maternelle, et pour certains enfants, (résidents à Trouillas) de connaître les locaux et les animateurs qu'ils fréquenteront à la rentrée scolaire ayant connu un vif succès a été reconduit pour 2019.

Depuis Janvier 2019 tous les deuxièmes Mercredis de chaque mois l'Accueil de Loisirs Maternel de Banyuls dels Aspres nous accueille, comptines, Marionnettes ateliers d'inspiration Montessori sont de la partie.

L'activité « Découverte du Cirque » a pris fin en juillet 2019.

Les animations Festives :

- Carnaval à PONTEILLA
- Carnaval à TROUILLAS
- La visite chez les Pompiers
- La deuxième édition des « Olympiades du RAM » à Thuir
- La Sortie de fin d'année
- Les vendanges à Trouillas
- Les vendanges à Banyuls dels Aspres
- Les vendanges à Ponteilla
- La semaine du gout
- La fête de Noël

Le Cadre Pédagogique

Le RAM

- Est un lieu de socialisation, les activités proposées sont adaptées au développement du jeune enfant et animées par des professionnelles de la petite enfance.
- Est un lieu de professionnalisation pour les assistantes maternelles qui le fréquentent. Des Formations sont régulièrement proposées sur site, en soirée ou le Samedi (**Analyse de Pratiques Professionnelles** organisées tous les deux mois en soirée) participation d'intervenants extérieurs.

Plusieurs réunions à thème pour les assistantes Maternelles ont été organisées en soirée de 19h30 à 21h, elles ont réuni 12 assistantes maternelles.

Dont 2 Analyses de Pratique Professionnelles (APP) animées par un psychanalyste.

- Carences affectives
- Doudou
- Droits et devoirs

Dans le cadre de la professionnalisation, 48 Assistantes maternelles ont participé plusieurs samedis à des formations proposées par l'IRTS

- Adapter sa communication avec l'enfant A THUIR
- Prendre soin de soi pour prendre soin des Autres A THUIR
- SST à PONTEILLA
- SST à THUIR

2 Réunions de Fonctionnement en soirée 19h30/21h ont été organisées à la rentrée de septembre afin d'impliquer les assistantes maternelles dans la mise en place des ateliers Proposés au RAM.

7 Séances de préparation (décors, répétitions...) à la Fête de Noël de 19h30 à 21h de mi-octobre jusqu'à mi-décembre.

La répartition du travail au quotidien

Horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30/17h	8h30/17h	8h30/17h	8h30/17h	8h30/17h

Mise en place de la salle. Animations collectives tous les matins de 9h à 12h - Travaux administratifs et gestion de l'activité tous les jours de 11h à 17h.

Une permanence administrative tous les après-midis à Thuir ou sur les extérieurs à la demande des Familles ou des assistantes maternelles.

Accueil sur rendez-vous de préférence possibilité pour les personnes ayant des disponibilités après les heures d'ouvertures d'être accueillies en soirée.

Réunions en soirée. Travail en relation avec les différents partenaires : 9 Réunions à la CAF (mardi AM de 14H/17H). Présence à la journée Régionale des animateurs des RAM.

Accueil de Loisirs sans hébergement

Il s'agit ici de l'accueil extra-scolaire (mercredi et vacances) L'accueil de loisirs sans hébergement assuré par le service enfance est développé sur 4 sites, et accueille les enfants entre 3 et 11 ans.



	Thuir Primaire	Thuir maternel	Trouillas	Brouilla	TOTAL
Journées d'ouverture	91	91	91	91	
Nombre de journées- enfants	4 158	2 661	4 021	3 592	14 720 (+2% par rapport à 2018))

Nombre d'enfants accueillis par site

THUIR Primaire	THUIR Maternel	TROUILLAS	BANYULS DELS ASPRES
253	118	239	225

Soit 832 enfants différents qui ont fréquenté les ALSH, les vacances et les mercredis.

Fréquentation Moyenne par site et par séjour

	Thuir Primaire	Thuir maternel	Trouillas	Brouilla
Février	41	22	49	38
Pâques	33	25	42	27
Mercredis	50	23	42	38
Juillet	64	41	57	57
Août	46	27	40	24
Toussaint	46	22	49	42

Fréquentation par commune

Banyuls Dels Aspres	51
Brouilla	42
Camélas	19
Castelnou	7
Fourques	45
Llauro	10
Montauriol	6
Oms	2
Passa	43
Saint Jean Lasseille	90
Ste Colombe	3
Terrats	21
Thuir	274
Tordères	6
Tresserre	50
Trouillas	129
Villemolaque	16
Hors Communauté de communes	18
TOTAL	832

Coût du service EXTRASCOLAIRE en 2019 :	515 999,25
Participation des Familles (vacances et mercredis)	159 463,02
Participation de la CAF :	255 634,65
Diverses recettes (CAE, CA, Subv.) :	10 371,43
Cout à la charge de la collectivité :	90 530,15

Soit une charge pour la collectivité de -3,45% par rapport à 2018. La maîtrise des couts et dépenses, hormis celles du prestataire, sont favorables à une gestion du service maîtrisée sans entacher sa qualité.

A noter toutefois que la trésorerie a demandé l'admission en non-valeur de différentes factures restées impayées malgré les mesures de recouvrement, pour un montant de 1543,79€. Sont concernées ici des factures de 2011 à 2015. Il est à envisager d'inscrire une ligne de dépense pour les titres de recettes émis en 2016 ne pouvant être soldés par les familles.

Accueil Périscolaire

Le temps périscolaire du matin et du soir sur les écoles élémentaires de Thuir

Amplitude horaire :

- Matin 7h30 – 8h45 (soit 1h15)
- Soir 16h45 – 18h30 (soit 1h45)

	Inscrits	Nombre d'heures		Fréquentation moyenne	Nombre d'animateurs
Ecole Jean Jaurès	102	23 229	Matin	42	3
			Soir	60	4
Ecole Jules Ferry	159	36 170	Matin	86	5
			Soir	89	7

+ 1 Directeur + 1 Directrice Adjointe au périscolaire pour les 2 écoles

L'accueil périscolaire (dont le Mercredi) relèvent du Plan Mercredi labellisé par l'Etat. Mis en place sur l'ensemble des structures d'accueil, il a favorisé les partenariats avec les associations locales.

Les Formations :

- Formation continue des directeurs organisée par la Ligue de l'Enseignement et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- Formation sur la continuité éducative, entre la petite enfance et le service enfance, en s'inspirant de la méthode Montessori. Cette formation a été réalisée avec les EJE de la communauté de communes et le soutien de la Ligue de l'Enseignement.
En raison de ces actions et de cette collaboration, le comité de pilotage composé de la DDCS, l'éducation nationale et d'associations d'éducation populaire, nous a demandé d'être site pilote pour intensifier les échanges et les actions entre les différents acteurs éducatifs.
- Formation départementale des animateurs 66.
 Ces formations sont organisées par un collectif d'associations d'éducation populaire à l'initiative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports et avec le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales

Les passerelles 2019

Petite enfance :

Les services, petite enfance et enfance de la Communauté de Communes des Aspres ont mis en place une série d'actions communes, d'animations partagées et d'échanges de pratiques entre les différentes structures (RAM, ALSH, crèche), les professionnels et les parents. Avec pour objectifs de permettre à chacun de mieux se connaître et de donner des repères aux enfants pour faciliter leur adaptation d'une structure à l'autre.

Le RAM est accueilli le mercredi matin, ou certains jours pendant les vacances sur L'ALSH de Trouillas et de Banyuls des Aspres.

Carnaval Centre de loisirs Trouillas / RAM

Le Mercredi 27 février 2019 était sous le signe du jeu et de l'échange entre le centre de loisirs maternel de Trouillas et le relais d'assistantes maternelles. Les enfants, les animatrices et les assistantes maternelles se sont réunis autour d'un petit carnaval en musique, avec des ateliers de jeux et de maquillages. Une matinée très appréciée suivie d'un petit goûter

Enfance et jeunesse :

Le service enfance a contribué en collaboration avec le service jeunesse à la création d'une section pour les enfants de 11 à 13 ans, gérée par le service jeunesse.

Dans ce cadre, les familles qui ont des fratries avec un ou (des) enfants inscrits à l'accueil de loisirs du service enfance, et un ou (des) enfants à l'accueil de loisirs jeunesse, peuvent déposer et récupérer leurs fratries dans une seule et même structures d'accueil.

L'accueil de loisirs se charge d'assurer le transport, pour répartir les enfants dans les différents lieux d'activités en fonction de leur âge.

Semaine de la parentalité

Le service enfance s'est impliqué pleinement dans la semaine de la parentalité, tant au niveau de la sensibilisation des enfants sur le thème de la « Retirada », que sur l'organisation de la journée à la maternité Suisse d'Elne.

Coût du service PERISCOLAIRE en 2019 :	126 650,99
Participation des Familles (périscolaire Matin/Soir) :	19 777,50
Participation de la CAF :	29 335,70
Cout à la charge de la collectivité :	77 537,79

Service Jeunesse

Le service jeunesse de la communauté des communes des Aspres s'articule autour de deux types d'activités distinctes et complémentaires :

- **Les activités d'Information Jeunesse**
- **L'accueil de loisirs adolescent**

Bilan d'activités Information Jeunesse

Présentation du nombre d'accueils réalisés pendant l'année au niveau du Point Information jeunesse, par thématiques et par tranche d'âges accueillie.

Thématiques	Missions réalisées	Tranche 12 – 15 ans	Tranche 16 – 25 ans	Tranche plus de 25 ans	Total accueils
Informations générales	Informers sur les événements, loisirs, services	17	150	254	421
Formations et métiers	Informers sur les parcours, qualifications, établissements, connaissances métiers	35	111	47	193
Mobilité à l'international	Informers sur les services volontaires à l'étranger, les programmes d'échange, l'emploi à l'étranger, les études à l'étranger	8	180	9	197
Aide aux projets jeunes	Accompagnement junior association Accompagnement groupe de jeune projet Sénégal	34	45	0	79
Démarches administratives	Accompagnement principalement au niveau des services en ligne de la CAF, Pôle emploi, préfecture, logement. Photocopies	0	244	128	372
Emploi	Rédaction de cv, lettre de motivation, photocopies, lien avec la mission locale jeune.	4	243	311	558
Santé	Information sur les addictions, sexualité, mal être	14	15	0	29
Total accueil		112	988	749	1849

Le service enregistre une moyenne de 5 à 6 accueils journaliers sur les horaires d'ouvertures du PIJ de 14h à 19h du lundi au samedi.

Les % d'accueils réalisés par tranche d'âges :

- 53,5 % pour les 16 – 25 ans.
- 40,5 % pour les plus de 25 ans.
- 6 % pour les 12 – 15 ans.

Les % d'accueils réalisés par thématiques :

- 20 % pour les démarches administratives
- 30 % pour l'emploi
- 22 % pour l'information générale
- 10,5 % pour les formations et métiers.
- 11 % mobilité internationale
- 4,5 % Aide au projet
- 2 % santé

Moyens mis à la disposition des publics :

- Un animateur à temps complet.
- L'espace documentaire Information Jeunesse de Thuir
- Un espace multimédia de 6 ordinateurs connectés à internet et un photocopieur.

Majoritairement, les publics accueillis ont plus de 16 ans. Les thématiques les plus demandées correspondent aux préoccupations de ces publics. Principalement l'emploi, l'information générale et l'accompagnement administratif. Cela vient conforter le choix avenir de délocaliser le lieu d'accueil des adolescents âgés de 12 à 15 ans qui viennent principalement pour du loisirs et démontre la nécessité de s'orienter d'avantage sur un service d'accueil et d'accompagnement des publics jeunes adultes, adultes et senior pour les démarches administratives et l'emploi.

Les permanences information aux collègues :

Le PIJ assure toute l'année scolaire des permanences au niveau du collège de Thuir et du collège d'Elne.

Collège de Thuir : Les permanences ont lieu le lundi et vendredi sur le temps méridien en salle d'étude. Elles sont proposées suivent deux formes d'accueils.

- Accueil information avec mise à disposition des publics de fiches documentaires sur l'orientation métier, la santé, les loisirs et des informations sur les activités proposées par l'accueil de loisirs, mais aussi d'outils multimédia sur les métiers.
- Animations thématiques mensuelles, avec des rencontres de professionnels sur des domaines d'activités qui intéressent les élèves, et des débats sur des sujets de société et de santé.

Nombre de permanences réalisées	60
Nombre de demandes d'élèves traitées	1173

Collège d'Elne : La permanence se déroule sur le temps méridien tous les jeudis . Le PIJ intervient principalement pour informer sur les activités de loisirs proposées aux jeunes des communes de St Jean Lasseille, Brouilla, Banyuls des Aspres scolarisés dans l'établissement. Pour cette nouvelle année scolaire, la direction de l'établissement a demandé à ce que le PIJ puisse aussi animer des animations thématiques types débats. Cette permanence a permis de multiplier par trois le nombre d'inscrits du secteur de Brouilla aux activités de loisirs

Les actions

- **l'accompagnement à l'aide au permis de conduire**

Le PIJ a organisé un stage d'aide au permis en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, il aura permis de sensibiliser les Jeunes de 19 à 27 ans aux conduites à risques et aux gestes d'urgences et de soutenir financièrement les cours de conduite pour se présenter à l'examen.

Soit une aide de **250 €** du département, complétée par une aide de **500 €** de la communauté de communes des Aspres pour les jeunes résident sur l'intercommunalité.

Un travail de partenariat actif a été mis en place depuis 4 ans avec le RIAJ, La mission locale Jeunes et les auto-écoles du secteur (10 au total) pour cibler et contacter les jeunes potentiellement bénéficiaires de ce soutien sur la Communauté des communes des Aspres.

Cette année, un stage de sensibilisation a été mis en place les 26 et 27 avril 2019 et a concerné **20** jeunes dont **17** du territoire intercommunal. En outre nos contacts avec le réseau information jeunesse départemental ont permis à **9** jeunes du territoire des Aspres de participer à d'autres stages.

Cela fait un total de **26** jeunes de la communauté de communes des Aspres qui ont été accompagnés par le dispositif d'aide de la communauté de communes des Aspres et du Département.

Jeunes bénéficiaires	Stages organisés par le PIJ CC des Aspres	Réseau Information Jeunesse	Total demandes traitées
Territoire des Aspres	17	9	26
Territoire du département	3	0	3

	Total jeunes
Thuir	13
St jean Lasseille	5
Villemolaque	2
Tresserre	1
Passa	1
Terrats	1
Fourques	1
Banyuls dels Aspres	2

Les animations information accueil de loisirs adolescents

L'animateur informateur jeunesse du service est associé à la programmation d'animations thématiques sur les activités proposées pendant les vacances. Elles sont organisées en fonction des tranches d'âges, selon une démarche pédagogique ludique adaptée avec des thèmes ciblés.

- Animation Sensibilisation à la protection des données personnelles - SECRET STORY
- Animation Sensibilisation aux 5 sens et Vivre ensemble SENSAS
- Journée départementale « Envie d'une Expérience à l'étranger »
- Animation « Bien dans ton assiette / bien dans ton corps ! » proposée aux jeunes ayant participé aux animations « manger bouger »
- ESCAPE GAME : Les Dangers des Ecrans : Le Piège de la Matrice !
- Animations Prévention MANGER BOUGER 11-12 ans et 13-14 ans de
- Animation Sensibilisation à la protection des données personnelles - SECRET STORY
- Journée du VIVRE ENSEMBLE 11-12 ans

Accompagnement de projets jeunes à l'international :

- Création et suivi d'une **junior association** avec obtention d'une subvention de la CAF pour la réalisation d'un séjour culturel.

- Organisation d'un **séjour de solidarité internationale au Sénégal** avec un groupe de jeunes adultes investis au niveau associatif par la pratique de la danse hip-hop, et sensibles aux questions écologiques. Un financement FONJEP du ministère des affaires étrangères a été obtenu.

Ce séjour s'est déroulé du 18 octobre 2019 au 1^{er} novembre 2019. Au niveau activités, les jeunes ont construit un local à tri sélectif et ont participé à un échange de pratique de danse avec la réalisation d'un spectacle commun avec un groupe de jeune Sénégalais. Ce séjour solidaire et citoyen s'est déroulé au niveau du centre de l'association Thuir solidarité dans la commune de Sébikotane au Sénégal.

Action prévention addiction au collège de Thuir :

Le PIJ a organisé en lien avec la vie scolaire du collège, 3 séances d'animation prévention pour une cinquantaine d'élèves au total des classes de 4^{ème} et 3^{ème}

Elles ont été animées sous la forme de théâtre image avec l'intervention d'une animation de prévention de l'ANPAA de Perpignan. Elles ont permis de constater que les jeunes consomment et expérimentent de plus en plus tôt. Des échanges ont été conduits et des informations ont transmises pour sensibiliser au mieux sur les dangers des drogues et de l'alcool.

L'organisation d'une journée sur la mobilité internationale :

Une manifestation a été organisée à la maison des jeunes de Thuir pour informer les jeunes du territoire sur les dispositifs existant pour permettre aux jeunes d'avoir des expérience à l'étranger au niveau de l'emploi, de séjours d'échange, de services volontaires...

Une soixantaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans a été mobilisé sur cette action.

Plusieurs acteurs de la mobilité sont intervenus et informés les jeunes à travers des stands. L'agence Europe directe de Prades, la centre régional de l'information jeunesse, l'association Roudel, la mission locale jeune, la chambre des métiers, pôle emploi.

L'atelier informatique en direction des aînés :

Deux services civiques de la ligue de l'enseignement ont impulsé en début d'année 2019, des ateliers d'initiation à l'informatique au niveau du Point cyber espace du PIJ. Ces ateliers ont pris fin en au mois d'août et ont été repris par l'animateur multimédia du service depuis le mois d'octobre, deux fois par semaine, le mardi et le jeudi matin.

Communes	Nombre de participants aînés
Thuir	24
Villemolaque	1
Terrats	2
Passa	2
Castelnou	1
Montauriol	1
Brouilla	1
Trouillas	2
Llupia	2

Animation d'outils de communication

L'animateur informateur jeunesse actualise et anime l'information régulièrement à travers plusieurs outils de communication numérique. En 2019, obtention du label « promeneur du net » (CAF).

Bilan d'activités Accueil de Loisirs Adolescents

L'accueil de loisirs adolescents inter-communal fonctionne en accueil multi sites, selon deux catégories d'âges. La catégorie pré-adolescente des 11 – 13 ans et la catégorie adolescente 14 – 17 ans. Trois lieux d'accueil fonctionnent. La halle des sports de Thuir uniquement pendant les vacances scolaires pour la catégorie 11 – 13 ans. Les espaces jeunes de la maison des jeunes de Thuir et de l'aire de loisirs de Fourques.

Des transports journaliers avec des minibus et grands bus sont proposés pour acheminer les jeunes du territoire sur les activités et lieux d'accueil.

Fréquentation :

Périodes	Garçons			Filles			Total participations
	Journées	1/2 Journées	Total participations	Journées	1/2 Journées	Total participations	
Hiver	100	21	121	141	62	203	324
Printemps	128	39	167	125	36	161	328
Eté	559	84	643	479	105	584	1227
Séjour été			59			45	104
Toussaint	155	27	182	95	29	124	306
Noël	18	0	18	33	5	38	56
Séjour ski			6			11	17
Total			1196			1166	2362

Moyenne de fréquentation par vacances :

Périodes	Nombre de jeunes accueillis en moyenne par jour
Vacances d'hiver	30
Vacances de printemps	40
Vacances d'été	45
Vacances de Toussaint	40
Vacances de Noël	30

Augmentation de fréquentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Résultat de la mise en place de la section préadolescente et de l'ouverture aux jeunes de 11 ans, mais aussi une fidélisation des publics 13 – 14 ans.

Total inscrits par genre et domiciliation

Lieux de résidence	Garçons	Filles	Total
Thuir	88	61	149
Terrats	5	6	11
Trouillas	12	4	16
Castelnou	1	2	3
Ste Colombe de la Commanderie	1	1	2
Fourques	20	21	41
Passa	5	6	11
Tresserre	2	5	7
Montauriol	3	2	5
Villemolaque	12	6	18
Caixas	0	2	2
St Jean Lasseille	22	21	43
Banyuls dels Aspres	4	5	9
Brouilla	7	6	13
Extérieurs (Llupia, Ponteilla, Corbère)	8	14	22
Total	190	162	352

Mixité territoriale intéressante avec 14 communes représentées. Cela découle en partie des proposition de transports qui permettent d'acheminer les jeunes du territoire sur les activités et lieux d'accueil, mais aussi des permanences information du PIJ réalisées au collège de Thuir et au collège d'Elne.

Pourcentage d'inscrits par âge :

Ages	%
11 ans	22
12 ans	15
13 ans	22
14 ans	14
15 ans	12
16 ans	8
17 ans	7

Les 11 – 13 ans représentent 59 % des inscrits.

Les 14 – 17 ans représentent 41 % des inscrits.

Mixité des deux catégories d'âges de l'adolescence sur lesquelles sont organisés un accueil et une démarche pédagogique différente. Cela montre que cette organisation différenciée et les activités proposées semblent correspondre aux attentes et caractéristiques des publics.

- **Les activités :**

- Les Loisirs vacances
- Les sorties 11 -12 ans
- Les sorties 14 – 17 ans
- Les animations thématiques
- Activités sportives
- Activités culturelles
- Animation cuisine
- Les séjours
- Les actions citoyennes
- L'atelier de danse hip-hop

- **Les espaces jeunes**

Deux espaces jeunes fonctionnent toute l'année. Un sur la maison des jeunes et de la culture de Thuir du lundi au samedi de 14h à 19h. Un sur Fourques au niveau de l'aire de loisirs le mercredi et le samedi en période scolaire de 14h à 19h, et les vacances de lundi au samedi de 14h à 19h. Ces espaces jeunes sont fréquentés en accès libres et des projets d'activités y sont associés dans le cadre du mercredi (futsal) et du samedi. Ils ciblent prioritairement les publics de 14 à 17 ans souvent en décrochages des activités de loisirs classiques.

- **Le travail de médiation**

En lien avec l'accueil conduit sur les espaces jeunes, un travail de médiation est développé pour créer du lien avec des jeunes en décrochage qui présentent des comportements sociaux déviant . Un animateur a été accompagné dans une qualification qualifiante et sera désormais missionné à temps plein pour développer ce travail de médiation et de prévention sociale.

Plusieurs projets ont été réalisés pour remobiliser ces jeunes sur des projets socialisant. Ils ont participé à des projets de théâtre en lien avec une association locale. Ils pratiquent régulièrement une activité futsal le mercredi.

Des sorties culturelles et de loisirs attractifs sont aussi organisés à travers des projets citoyen. Une association junior a été créé et accompagnée pour organiser un séjour culturel.

Une trentaine de jeunes âgés de 14 à 18 ans sont suivis sur le territoire, ils sont principalement résidents sur la commune de Thuir. Ils sont majoritairement des garçons.

- **Financements obtenus en 2019 : 31 258 €**

Coût du service

Coût du service JEUNESSE	266 198,97
Participation des familles	29 801,22
Participation des partenaires financiers (CAF+ MSA)	98 156,52
Autres participations	2 128,15
Coût à la charge de la collectivité	136 113,08

Restauration scolaire

L'organisation de la restauration scolaire diffère selon le découpage géographique de l'intercommunalité :

Les enfants des écoles de Thuir sont accueillis aux restaurants scolaires de Thuir intégralement dirigés par la Communauté de Communes des Aspres. Ceux des autres communes sont accueillis dans les restaurants scolaires dont l'organisation relève d'une mise à disposition des agents communaux, à la communauté. Enfin, les enfants scolarisés sur Tordères sont servis au sein du CAT et ceux de Llauro bénéficient d'un service de restauration scolaire sur place, au sein du Bistrot de Llauro.

- Près de **192 236 repas ont été** servis en 2019, soit +4,32%. A noter que cette évolution est constante depuis 2 ans.
- Près de **1,65 million** d'euros affecté au fonctionnement de cette compétence en 2019 (achat repas, fonctionnement, personnel, remboursement du service aux communes...)
 - ↳ Dont Cotisation 2019 à l'UDSIS : **15 453,75 €** (-4,18%)
 - ↳ Dont Fourniture des repas par UDSIS + Sésame Autisme : **721 573,31€** (+5,39%)
 - ↳ Frais remboursés aux communes : **543 698,53€** (en légère baisse depuis l'arrêt des transports des enfants de maternelle Maurette de Thuir, le site étant doté depuis Mars 2019 d'une restauration sur place. Mais cette baisse ne compense pas l'augmentation du forfait/repas remboursé aux communes hors Thuir et Aspresivo : +5,31%).
 - ↳ Obligations réglementaires en matière d'hygiène et sécurité : 25 194.18
- A ces montants, il convient d'ajouter les investissements réalisés pour le service :
 - nouvelle dotation en mobilier Maurette : 1708,81€
 - équipement restauration scolaire Thuir Maurette : 22 054,80€
 - pièce armoire froide Oms : 891,94€

Tarifs 2019-2020 :

La volonté des élus a été de reconduire, sans les modifier, les tarifs applicables à la rentrée 2018 pour 2019, soit :

- 510,00 € pour l'année, soit un forfait mensuel de 52,55 € de Septembre à Juin
- 4,45 € le ticket pour un repas.

Nombre de Repas :

RESTAURANT SCOLAIRE DE THUIR	QTE REPAS 2019
THUIR – CASTELNOU – CAMELAS – STE COLOMBE - TERRATS	64 064
SESAME AUTISME / BISTROT LLAURO	QTE REPAS 2019
LLAURO	4 511
TORDERES	1 279

RESTAURANTS SCOLAIRES AUTRES SITES	QTE REPAS 2019
BANYULS DELS ASPRES	12 046
BROUILLA	15 734
FOURQUES	12 000
PASSA	12 401
ST JEAN LASSEILLE	17 863
TERRATS	5 439
TRESSERRE	10 996
TROUILLAS	23 854
VILLEMOLAQUE	11 520
OMS	529
TOTAL	192 236

Cout 2019 du service :	1 647 879,70 € (+5.87%)
Participation des familles :	748 511,35 € (+8,79%)
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA) :	néant
Autres participations :	15 803,09 €
Cout à la charge de la collectivité :	883 565,26 €

Les actions de recouvrement menées par le trésorier, et par les élus des communes sont maintenues et assurées ; une collaboration étroite avec les services sociaux, notamment la MSP, permet de recouvrir certaines dettes en lieu et place des familles en difficulté.

Aussi, l'encaissement de la prestation rendue connaît une progression de 8,79%.

Malgré tout, le montant de 4942,71€ a dû être admis en non-valeur, les mesures de recouvrement étant restées sans effet.

Cumulé aux augmentations de charges (personnel +20,43% notamment les agents sous CDD, achat repas +5,4%, obligations réglementaires +31,6%...), le cout restant à charge de la Communauté augmente de 5,13%.

Les actions parentalité

Des actions en direction des familles sont menées en transversalité par les services petite enfance, enfance, jeunesse depuis 4 années. L'objectif est d'utiliser les ressources existantes pour continuer à développer un programme d'actions en direction des familles des Aspres qui soit adapté aux moyens disponibles. Pour permettre d'ajuster les propositions de rencontres thématiques, les parents sont sollicités par le biais de questionnaires.

Les valeurs qui guident notre action :

De façon transversale à l'ensemble des services petite enfance, enfance et jeunesse du territoire, la collectivité est sensible à la place du parent et de ce fait considère qu'il est primordial d'associer le parent aux actions que l'on met en place en direction des enfants.

Des actions concrètes mises en place en 2019 :

- La semaine des parents ;
- Le lieu d'accueil enfants parents sur 3 sites.

▪ **La semaine des parents**

Pour la 4^{ème} année consécutive, des manifestations en direction des parents et enfants se sont déroulées le samedi 25 mai, le mercredi 29 mai, le vendredi 14 juin, le mardi 18 juin et le samedi 06 juillet 2019.

Dans l'objectif d'offrir des espaces d'échanges et de rencontres dans un cadre convivial les équipes des services petite enfance, enfance et jeunesse en partenariat avec la CAF ont proposé un programme à partir des demandes formulées par les familles.

Culture :

- Samedi 25 mai : sortie culturelle à la Maternité Suisse à Elne avec le soutien du Conseil Départemental. Sur inscription (transport, visite guidée et pique-nique en famille offert). Dans le cadre de la commoration de la retirade. L'association « lire et faire lire » ont proposé de lire des livres sur ce thème aux familles présentes.
- Mercredi 29 mai : journée sous le signe de la musique pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, au 19 avenue NABONA dans les locaux du LAEP. Sur inscription avec 4 horaires différents : 9h30- 10h30 / 10h40 – 11h40 / 14h – 15h / 15h10 – 16h10. Animé par Céline BERTRHO musicienne.

Café des sciences :

- Vendredi 14 juin à 19h30 : « quels sont les processus de violence, d'agressivité chez l'enfant scolarisé, comment agir en tant que parents, professionnels ?? », une conférence animée par C. Cantenis, psychanalyste.
- Mardi 18 juin à 19h30 à Trouillas : « les retombées sur connaissance du cerveau de nos chers petits et adolescents... », une conférence animée par A. Reignier, formatrice petite enfance.

Faites des jeux :

- Samedi 06 juillet à partir de 9h30 à la halle des sports : jeux gonflables, stand maquillage, parcours de psychomotricité pour les 0 à 6 ans, -démonstration de hip hop, craies au sol, stand sur les perturbateurs endocriniens. Et collation : café, jus de fruits, pain et fromage des producteurs locaux.

Les différentes actions proposées ont permis aux familles d'échanger sur des problématiques rencontrées.

Pour l'équipe organisatrice, le questionnaire de satisfaction proposé en fin d'animation, a permis de recueillir la parole des parents sur le déroulement mais également sur leurs besoins. Ainsi, nous avons observé une forte demande dans des domaines comme : Le jeux avec leur(s) enfant(s), l'éducation, la gestion du quotidien, le handicap.

Les parents, afin d'aborder ces thèmes, souhaiterais avoir accès en collectif à un débat conduit par un professionnel, selon les retours suite à la semaine de la parentalité.

Principales caractéristiques des participants à la semaine des parents :

<u>Territoire</u>	<u>%</u>	<u>Statut</u>	<u>%</u>	<u>Age des enfants</u>	<u>%</u>
CDC des Aspres	69%	Mère	50%	0-6 ans	67%
Vallespir, Conflent, Côte Vermeille	7%	Père	21%	7-13 ans	22%
Perpignan Méditerranée	21%	Grand Parent	18%	14-18 ans	4%
Autres départements	3%	Professionnel et autres	11%	18 ans et plus	7%

▪ Le lieu d'enfants parents (LAEP)

Ouvert en septembre 2018, dans les nouveaux locaux du RAM, le lieu d'accueil enfant-parent rencontre un vif succès auprès des parents de jeunes enfants.

Ce lieu est ouvert tous les mercredis matin de 9h à 12h et le dernier samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Le mercredi après-midi de 14h à 18h à la Canterrane dans un appartement aux HLM mis à disposition par la mairie de Thuir, en partenariat avec l'association Thuir Solidarité jusqu'à la fin septembre 2019. A partir du mois d'octobre, ce créneau d'ouverture a été remplacé par un accueil à l'aire des gens du voyage de Thuir, une semaine sur deux, de 14h à 18h.

Le LAEP est ouvert aux parents, grands-parents ou adultes référents avec de jeunes enfants de 0 à 6 ans. La présence de fratrie au-delà des 6 ans est possible. Ce lieu n'accueille pas les assistantes maternelles indépendantes. Son accès est anonyme et gratuit.

Les accueillants ont suivi une formation à l'écoute, un planning est mis en place pour l'équipe du LAEP :

- Directeur de l'accueil de loisirs Georges GONZALEZ ;
- Animatrice du RAM et actions parentalité Pauline GONZALEZ, remplacée en septembre 2019 par Coralie GILLON ;
- Responsable du RAM Hélène DARNACULLETA ;
- Coordinatrice petite enfance parentalité Marie Lou REYES.

Rappel des objectifs :

- Proposer un lieu qui permette de rompre l'isolement de certaines familles et ainsi créer du lien social ;
- Favoriser les échanges entre les parents pour trouver des « solutions » par eux-mêmes et dédramatiser certaines situations ;
- Partager un moment de jeu avec d'autres enfants tout en étant rassuré par la présence de son parent ;
- Créer un environnement adapté dans un cadre chaleureux pour favoriser l'accueil des familles ;
- Aller à la rencontre des familles dans différents lieux ;
- Ouvrir un samedi matin par mois pour garantir une équité de l'accueil des familles et notamment en direction des familles qui travaillent en semaine ou qui ont la garde leur enfant le Week end ;

- L'accueil anonyme permet la création d'un espace de parole pour les parents sans crainte de jugement sur leur parentalité.

Depuis janvier 2019 :

Séances :

3 lieux d'ateliers sur l'année :

- Les locaux du RAM de Thuir.
- Un appartement aux HLM mis à disposition par la mairie de Thuir, en partenariat avec l'association Thuir Solidarité à la Canterrane.
- Un local à l'aire des gens du voyage.

93 séances, soit 320 heures ouverture sur l'année 2019. Pour chaque séances 2 accueillants était présents.

Familles :

85 familles différentes ont fréquenté le LAEP. Depuis janvier 2019, nous avons accueillis 73 familles venant pour la première fois dans ce lieu.

Communes :

62 familles du territoire ont fréquenté le LAEP régulièrement.

Parents :

99 parents différents ont fréquenté le LAEP. 2 mamans enceintes.

Sur la totalité des parents accueillis : 86 % de mamans, 8 % de papas et 6 % de grands-mères.

Enfants :

123 enfants différents ont fréquenté le LAEP :

- 18 % de 0-1 an
- 27 % de 1-2 ans
- 17 % de 2-3 ans
- 38 % de + de 3 ans

Notons que ce service, financé par la CAF, fonctionne à effectif constant grâce à une réorganisation interne.

- **En complément de ces actions, la Communauté apporte le soutien à différentes opérations liés à l'enfance ou la jeunesse :**

Association Les 3 Petits Tours

Cette association œuvre dans le domaine de la Petite Enfance, et constitue un lieu d'éveil et de rencontres enfants-parents au travers d'ateliers de lecture, des actions « Joue avec Moi » et « Tralala lire » sur le territoire.

Le montant 2019 de la subvention attribuée à l'association « Les 3 petits tours » a s'élève à 2 500€.

COLLEGE PIERRE MORETO : une subvention exceptionnelle de 1500€ a été versée au collège, afin d'aider au financement du projet de voyage de 50 collégiens sur le thème de la déportation.

I.5.2 Pôle social

La Communauté a mis en œuvre deux dispositifs permettant le maintien à domicile des personnes âgées. Ces services rencontrent un franc succès auprès de la population concernée et de leur famille, sécurisée par les moyens à disposition de leurs aînés.

Portage de Repas

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,25
Nombre de repas servis sur l'année	13 394
Moyenne de repas servis quotidiennement (365j)	36,70
Communes desservies	13
Nombre d'inscrits au 31.12.2019	58
Banyuls dels Aspres	3
Brouilla	2
Camélas	1
Fourques	3
Llauro	1
Oms	1
Passa	3
Saint Jean Lasseille	0
Terrats	2
Thuir	36
Tresserre	2
Trouillas	4
Villemolaque	1

Baisse de fréquentation de 20.34%

Il est rappelé que les communes assurent l'inscription au service auprès de ses administrés. Après transmission à la Communauté, la commande est faite auprès du GIP COOPELOG de Thuir dont la Communauté est membre, et la livraison est assurée par les services de la communauté.

Le GIP chargé de la confection des repas prend en compte les besoins nutritionnels des personnes âgées bénéficiaires, et les régimes alimentaires médicaux qui leur sont prescrits.



Téléalarme

Ce service est assuré par la Communauté de Communes depuis 2006, sur l'ensemble de son périmètre.

Indicateurs			
Nombre d'agents mobilisés par la cellule		0,20	
Nombre d'adhérents		257	
Banyuls dels Aspres	11	Oms	2
Brouilla	12	Passa	8
Camélas	4	StJLasseille	9
Castelnou	2	Terrats	3
Fourques	14	Thuir	101
Llauro	7	Tresserre	2
Montauriol	3	Trouillas	24
		Villemolaque	4
Par convention Llupia	22	Par convention : Ponteilla	29

Les inscriptions au service de téléalarme sont assurées par les mairies, puis transmises à la Communauté. Le prestataire direct, la société CUSTOS, est chargé de l'installation chez les adhérents. Les coûts facturés à la communauté sont proratisés aux périodes d'installation des équipements, et non plus annuels, ce qui apporte une économie substantielle sur le cout du service, par rapport à l'ancien, prestataire (Instance gérontologique de Céret).

Le cout : 168€/an, dont la moitié est prise en charge par la communauté de communes, pour les résidents de son périmètre, est inchangé depuis la mise en place du service.

Bilan financier du pôle social à destination des personnes âgées :

Coût 2019 du service :	192 955,04 €
<u>Recettes 2018 du service :</u>	<u>130 787,00 €</u>
	62 168,04 €

Le succès du service de téléalarme cumulé au cout à la baisse de la location du véhicule de portage repas, permet de réduire le cout à supporter par la collectivité de 12% (soit -8500€) par rapport à 2018.

1.5.3 Pôle déchets

La Collecte des Ordures Ménagères

La Communauté de Communes des Aspres assure la compétence COLLECTE depuis 2003.

Nombre d'agents mobilisés par le service	21.5
Coût du personnel	760 922,05
Coût du traitement	923 239,78
Coût entretien véhicule, assurances, matériel, fluides...	175 212,82
Coût Carburants	82 435,56
Coût annexes : amortissement, charges de la dette,	112 480,24
Divers, non-valeur, regul, impots	1 140,05
Revsmt TEOM CC Rouss.Conf + Vallespir	4 000,00
Fonctionnement	2 059 430,50
Acquisitions bacs et pièces détachées + colonnes + conteneurs enterrés	139 580,46
Acquisition bureautique, équipement atelier, tvx ateliers	7 126,20
Acquisition BOM + AOO	167 708,00
Investissement	314 414,66

Le service est principalement impacté par les hausses des carburants (+18,04%), et l'entretien des véhicules (+14,14%), dont la dépense est indispensable pour assurer la sécurité des agents et la qualité du service. Le renouvellement du parc de BOM devrait avoir un effet positif sur les coûts d'entretien des véhicules. Il restera 2 véhicules à renouveler, à programmer en fonction des futures orientations du service.

La collectivité a choisi également d'amorcer le remplacement complet du parc de Bacs OM et CS de contenance 90l sur l'ensemble du territoire ; ce qui a engendré une hausse des investissements en conteneurs divers de 59,79% ; en balance viennent s'appliquer les diminutions de dépenses en matière d'équipement des ateliers.

Il est à noter que le cout du personnel connaît une augmentation de 1,99%, qui apparaît comme très limitée. Elle s'explique principalement par la répartition plus affinée de la comptabilité analytique, impliquant que l'augmentation normale (avancement d'échelon, etc) sera supportée par le service Déchetterie sur 2019 (Cf données ci-après) pour les agents identifiés et affectés à ce service.

La Compétence Collecte regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Collecte des Emballages ménagers recyclables (EMR)
- Collecte des encombrants
- Implantation des colonnes à verre
- Entretien des containers enterrés et des points de regroupement du territoire
- Maintenance des bacs : dotation, réparation (couvercles, roues, cuves).

La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par :

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages.
- La Redevance Spéciale dont s'acquittent les gros producteurs professionnels.

Pour rappel le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables est assuré par le SYDETOM66.

Recettes : Redevance spéciale **141 869,72 €**
 TEOM **2 894 198 € + Rôles suppl. 2 227 €**

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident ou aides de l'Etat) pour **54 591,20 €**.

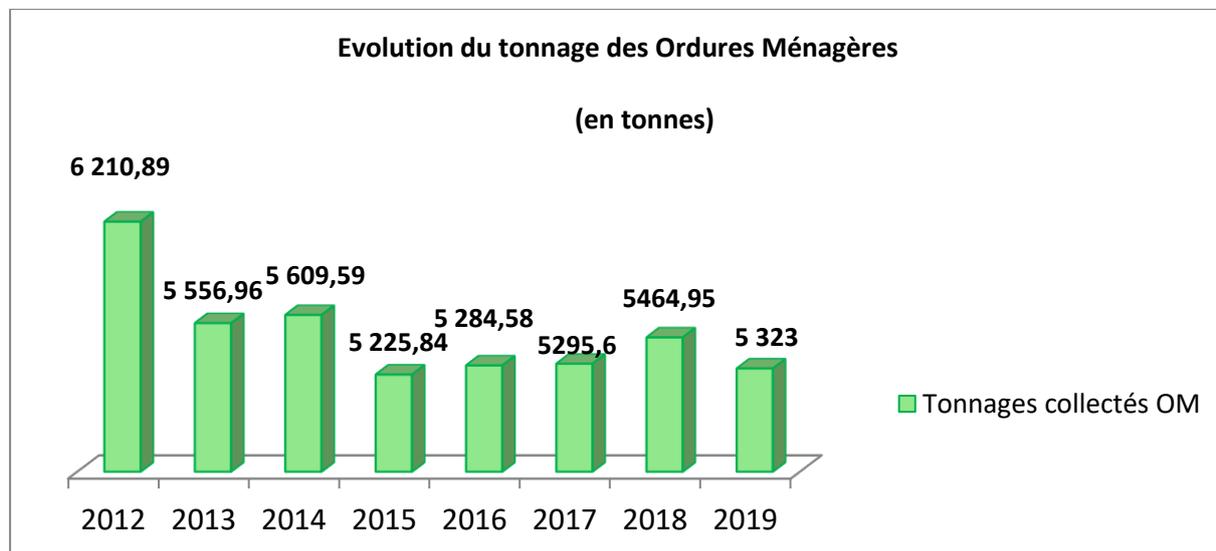
La collectivité a ainsi continué son processus d'investissement en 2019 et de renouvellement de son parc de bennes à ordures ménagères. Pour 2020, les orientations vont se porter sur l'investissement à mettre en œuvre en matière de renouvellement de parcs OM et de conteneurs enterrés.

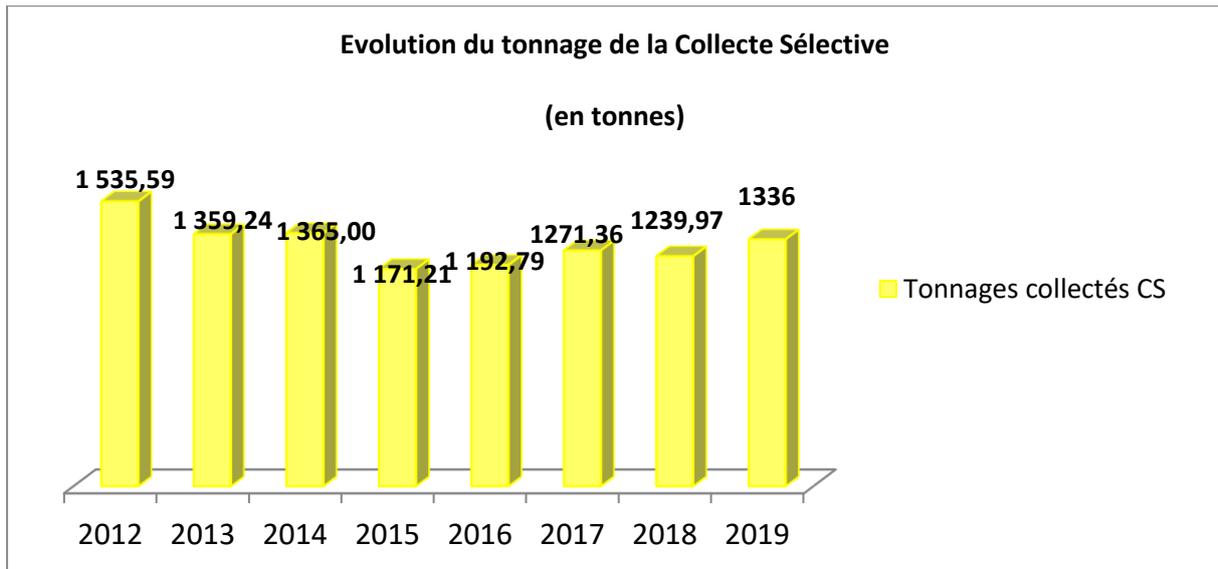
Le service de la collecte des ordures ménagères sur le territoire :

Population des Aspres en 2019 : 21 349 habitants

Tonnage OM et EMR :	OMR	5 323 tonnes
	EMR	1 336 tonnes

70 631km ont été parcourus pour pouvoir collecter ces tonnages, sur l'ensemble du territoire.





▪ **Le service de collecte des encombrants sur le territoire :**

Tableau récapitulatif des demandes d'enlèvement des encombrants par commune :

Communes	TOTAL
BDA	102
Brouilla	177
Caixas	4
Calmeilles	1
Camélas	7
Castelnou	2
Fourques	53
Llauro	20
Montauriol	15
Oms	49
Passa	28
SJL	129
Ste Colombe	4
Terrats	36
Thuir	304
Tordères	10
Tresserre	61
Trouillas	112
Villemolaque	65
TOTAL	1179

Ce service a permis de collecter plus de 100 tonnes de déchets

1179 demandes ont été traitées en 2019 par le service.

▪ **Les colonnes à verre :**

Un nouvel outil déployé par la collectivité : le diagnostic Verre

Dans la continuité du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), la Communauté de Communes des Aspres tend à accroître les ratios de collecte sur le flux « verre ».

Les bilans 2017 et 2018 montrent que nos ratios kg/hab se situent en dessous de la moyenne départementale, ainsi un travail de terrain est entrepris par les services techniques de la Communauté de Communes.

Une première approche est menée par les Ambassadeurs du tri afin d'identifier en amont puis sur le terrain (avec les services communaux) des pistes potentielles d'amélioration et d'optimisation du parc de colonnes.

Pour rappel le verre est une matière recyclable à l'infini.

Objectifs :

Accroître le captage des tonnages de verre sur l'ensemble de notre collectivité et ainsi détourner ce flux de nos poubelles vertes et jaunes.

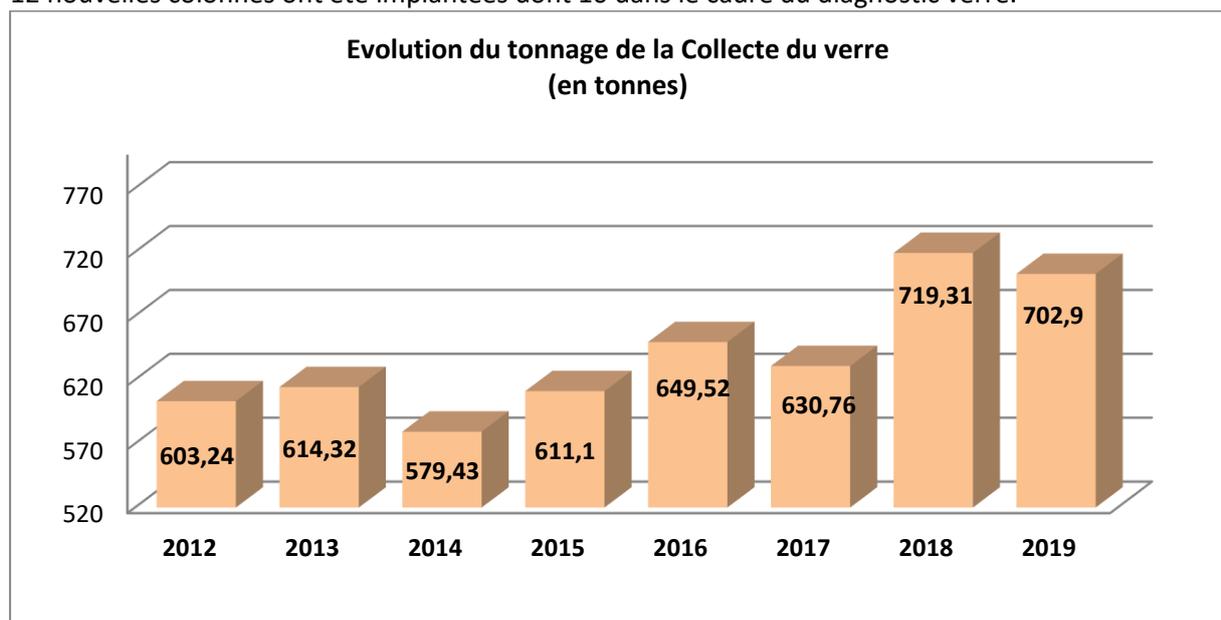
Cet enjeu représente un levier important permettant de diminuer nos tonnages d'Ordures Ménagères, en réalisant de ce fait des économies de traitement tout en préservant nos ressources naturelles.

La Communauté de Communes des Aspres souhaite inscrire cette démarche dans une logique de continuité de son Programme Local de Prévention des Déchets.

Quelques chiffres sur les mouvements du parc colonnes à verre en 2019 :

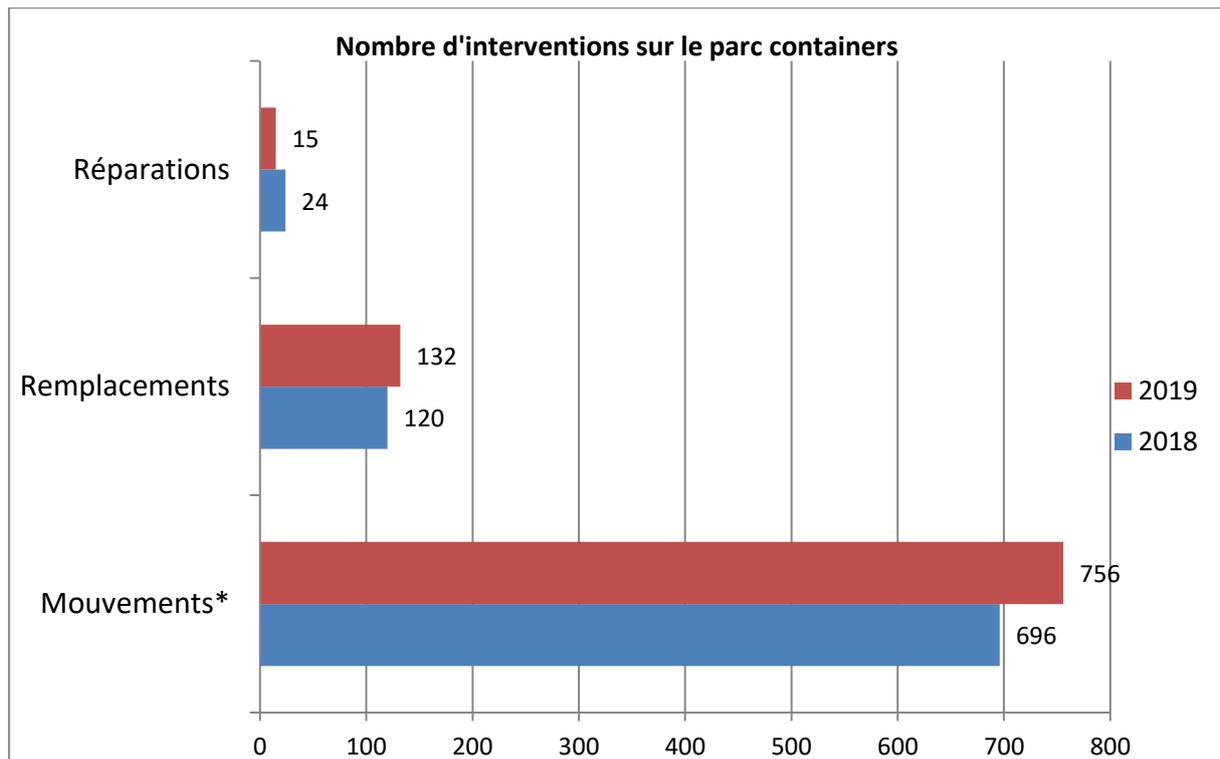
5 colonnes HS ont été remplacées sur notre territoire en 2019.

12 nouvelles colonnes ont été implantées dont 10 dans le cadre du diagnostic verre.



▪ **Maintenance /Nouvelle dotation des bacs : le tableau récapitulatif des interventions**

En 2019, les mouvements, remplacements et réparations de bacs ont représenté 903 interventions sur le terrain.



*Mouvements : cette famille d'intervention correspond aux nouvelles dotations, aux échanges de litrages et aux retraits de bacs.

- **La gestion et la prévention des déchets : une communication soutenue et des actions en adéquation avec notre Programme Local de Prévention des Déchets.**

Principales actions menées et développées sur notre territoire par notre Ambassadeur du tri :

- Porte à porte
- Animations
- Sensibilisation/ formation à la gestion des déchets
- Compostage
- Diagnostic colonne à verre / bacs de regroupement
- Contrôle de la qualité du tri
- Opération de communication spécifique

Bilan 2019 des actions menées sur le territoire :

- Porte à porte : env. 2750 habitations informées
- Diagnostic colonne à verre : 10 nouvelles colonnes placées sur le territoire
- Diagnostic bacs collectifs réalisé sur les communes suivantes :
 - Camelas
 - Terrats
 - Ste Colombe
 - Llauro

Diagnostic permettant de déployer des volumes supplémentaires sur le flux EMR, remplacer des bacs HS, tout en optimisant le parc existant.

▪ **Compostage :**

- 2 nouveaux sites de compostage partagés sur la commune de Fourques.
- 1 nouveau site sur l'école de Trouillas
- 1 nouveau site à l'ALSH de Thuir
- 5 extractions de compost mis à disposition des habitants.
- Remplacement des composteurs du Tonkin à Trouillas par les nouveaux « Supers Composteurs »
- 3 distributions gratuites de compost en avril, juillet et octobre

Au total, 12 actions ont été menées concernant la partie compostage

▪ **Animations et Sensibilisation :**

- Animations scolaires : 3 animations
- Animations ALSH : 4 animations
- Animations Hôpital : 1 semaine d'animations
- Sensibilisation scolaire : 2 interventions
- Sensibilisation professionnelle : 2 interventions
- Sensibilisation PIJ : 1 intervention
- Sensibilisation grand public (marché, supermarché, réunions) : 2 interventions

Au total 8 animations et 7 actions de sensibilisations ont été déployées sur le territoire

▪ **Contrôle de la qualité du tri :**

- - Contrôle à Trouillas : 2 contrôles effectués au total 9 bacs scotchés
- - Contrôle à Villemolaque : 2 contrôles effectués au total 5 bacs scotchés
- - Contrôle à Fourques : 2 contrôles effectués au total 12 bacs scotchés
- - Contrôle à Thuir : 3 contrôles effectués au total 16 bacs scotchés
- - Contrôle à Brouilla : 1 contrôle effectué au total 10 bacs scotchés
- - Contrôle à Tresserre : 1 contrôle effectué au total 5 bacs scotchés
- - Contrôle à Banyuls-dels-Aspres : 1 contrôle effectué au total 5 bacs scotchés

Au total ce sont 62 bacs non conformes qui ont été scotchés sur le territoire des Aspres.

Les Déchetteries

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par le service	7
Coût du personnel	307 704,05
Coût des enlèvements et traitement	274 628,04
Coût divers bâtiments, fournitures, amortissements	83 321,93

Comme indiqué au-dessus, le coût du personnel de ce service augmente de 18,29%, suite à la mise en application d'une comptabilité analytique encore plus affinée. A cette raison viennent également s'ajouter les arrêts maladie supportés par ce service, et dont l'absence des agents doit être palliée par le recrutement temporaire d'agents contractuels.

Le cout de l'enlèvement des déchets en déchetterie accuse également une progression de 15,55% par rapport à 2018, expliquée en partie par le volume croissant de déchets pris en charge sur les équipements. En contrepartie vient abonder les recettes, la subvention d'accompagnement à l'optimisation du tri Ecomobilier : **33 261,46€**.

Par contre, une forte baisse financière de la revalorisation des déchets Papiers/Cartons et fer est notable : -50%, s'expliquant par le retard comptable, les recettes des 2 derniers mois n'ayant pas été versées (soit recette attendue : environ 2600€) , mais surtout par une baisse constante des volumes revalorisés et des prix de rachat.

La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :

- THUIR
- TROUILLAS

Les déchetteries sont un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés, et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent/doivent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

Objectifs

- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières
- Réduction des dépôts sauvages
- Un service public de proximité et gratuit
- Une contribution à la protection de l'environnement

Recettes :

- Soutien écosystèmes (collecte DEEE/Ecomobilier) : 33 261,46€
- Revalorisation des déchets : 12 745,22 € (fer + carton)
- Vente composteurs : 2 285 €
- Accès des professionnels aux déchetteries intercommunales : 18 336,50€
- Recette exceptionnelle d'assurance : 3 427,12 €

Le reste étant majoritairement les indemnités liées aux maladies ou accidents, pour 16 663,08€.

Fréquentation des déchèteries (en nombre d'entrées) :

Déchèteries	THUIR	TROUILLAS	TOTAL
Nombre entrées	32 679	30 145*	62 824

*Le système de traçabilité et de gestion des entrées est tombé en panne fin septembre 2019 sur la déchèterie de Trouillas. Les chiffres 2018 ont ainsi été repris pour le dernier trimestre 2019. En sachant que la tendance de fréquentation sur ce site était à la hausse sur la comptabilisation des 9 premiers mois.

En 2019, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de +6% sur Thuir et +1,3% sur Trouillas.

Les apports professionnels en déchèterie

	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
Apports en Déchèterie Thuir	888	796	952	933	-2 %
Apports en Déchèterie Trouillas	575	731	631	502	-20 %
TOTAL Apports	1463	1527	1583	1435	-9%
Sommes facturées	15 629 €	14 496,90 €	18 051,15	18 336,50	+1,6%

Pour rappel :

Les apports professionnels en déchèterie de Trouillas n'ont pas pu être comptabilisés dès fin septembre 2019. Système de gestion HS.

1.5.4 L'Eau & l'Assainissement

La Communauté de Communes des Aspres dispose depuis 2004 des compétences de Production et Distribution de l'Eau Potable et de Collecte et Traitement des Eaux Usées.

Dans ce cadre, elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le maintien en état optimal de fonctionnement de son patrimoine afin de garantir un niveau de services performant et le faire évoluer pour qu'il soit en capacité de satisfaire les besoins actuels et futurs.

C'est avec ce souci constant que la Communauté de Communes des Aspres a finalisé, début 2016, son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui donne les grandes orientations, définit et priorise les actions et investissements à mettre en œuvre pour les 25 années à venir.

Pour l'assainissement, la collectivité va devoir procéder à une mise à jour de ses schémas directeurs, selon la réglementation en vigueur.

La Communauté de Commune des Aspres assure également l'organisation, avec les services de contrôle, du suivi réglementaire et de la partie exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement réalisée en délégation de service public (affermage).

Le 1^{er} janvier 2017, les contrats de Délégation de Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement sont entrés en vigueur. La société SAUR s'est vu confier l'exploitation des deux services pour une durée de 6 ans. Les nouveaux contrats sont axés sur une amélioration des objectifs d'entretien du patrimoine et de suivi de la qualité du service. Ainsi, au cours de la première année des contrats de délégation des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, ont été mis en place le contrôle des contrats sous forme, notamment, de réunions trimestrielles et d'une plateforme d'échange de documents.

De même, la prise en compte des nouvelles modalités de fonctionnement des budgets Eau et Assainissement, dont les encaissements/reversements de TVA par la collectivité a été intégrée.

Tous les ans, ce sont quelques 2 millions d'euros qui sont consacrés par la Communauté de Communes des Aspres pour **Préserver, Agrandir, Renouveler** son patrimoine des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Au début du second semestre, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S) pour chacun des services de l'Eau Potable et de l'Assainissement est établi par la collectivité (rapport obligatoire prévu par le CGCT) ; les R.P.Q.S décrivent et commentent l'organisation et la gestion des services publics. Ces rapports sont, chaque année, présentés en Conseil Communautaire avant le 30 septembre. Ils sont en parallèle saisis sur la base de données Nationale de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement à fins de contrôles et de statistiques ; ils viennent en complément des Rapports Annuels du Délégué fournis, chaque année, avant fin mai.

Concernant l'assainissement des écarts, le service Assainissement Non Collectif a été confié au syndicat SPANC66 (www.spanc66.fr).

L'exploitation des Services de l'Eau et de l'Assainissement, déléguée par contrats de D.S.P. à la société SAUR, est rémunérée par la **part « Exploitant » de la facture** d'eau et d'assainissement.

Le **prix du m³ pour 2019 s'établissait à 4,4891 € TTC** sur la base d'une facture 120m³ dont **2,2744 € TTC pour l'Eau Potable** et **2,2147 € TTC pour l'Assainissement**.

La répartition de la facture par bénéficiaire était :

Pour l'eau potable :



Pour l'Assainissement :



Eau potable

Le constat de l'abaissement significatif des nappes du pliocène conduira à *très court terme* les collectivités à se voir limiter leurs prélèvements à hauteur des volumes déterminés par des règles de répartition multicritères à l'échelle de la plaine du Roussillon. Tout besoin complémentaire devra être trouvé dans l'amélioration des installations, et particulièrement dans la diminution des fuites que connaissent nos réseaux. C'est dans ce contexte de raréfaction de la ressource et de sa nécessaire maîtrise que la Communauté de Communes des Aspres a engagé une réflexion pour une gestion rationnelle de la ressource en eau potable et une définition des moyens dont elle dispose pour optimiser son exploitation.

Cette réflexion finalisée par la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable à l'échelle du territoire communautaire définit les orientations d'aménagement permettant à la communauté des communes de subvenir aux besoins en eau potable à l'horizon 2040, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

En 2019, s'appuyant sur l'étude des volumes prélevables dans la nappe dite du « pliocène », réalisée sous l'égide du Département, la DDTM 66 a engagé la démarche de répartition des volumes d'eau prélevés par usages, secteurs et ouvrages qui doit aboutir à la révision des autorisations de prélèvements. Au regard des évolutions liées à cette démarche, la Communauté de Communes des Aspres a lancé une mise à jour de son Schéma Directeur pour en adapter et compléter les précédentes conclusions.

Les aménagements des infrastructures (production, transfert, stockage + maillage de sécurité) indispensables à la pérennisation du Service d'Eau Potable sont identifiés et priorisés dans un programme de travaux pluriannuel. De même, un plan d'action permettant la réduction des fuites du réseau de distribution est mis en œuvre au travers d'exigences contractuelles intégrées au contrat de DSP Eau Potable ainsi que dans l'identification des principaux secteurs devant faire l'objet de renouvellement de canalisations.

En 2019, des études relatives aux travaux d'aménagement et de sécurisation des infrastructures ont été engagées ou se poursuivent pour notamment :

- la réhabilitation de 7 forages sur les communes de Thuir, Terrats, Trouillas, Banyuls dels Aspres et Brouilla (Maitrise d'œuvre : GAXIEU/ BERGASUD ; **Entreprises : FORASUD/IDEES EAUX**),
- la réhabilitation du réservoir du Mas Ripoll à Thuir (Maitrise d'œuvre : PRIMA GROUPE ; **Entreprise : ETANDEX**),
- le diagnostic et la réhabilitation de 5 autres réservoirs sur les communes de Thuir, Camélas, Caixas, Tordères, et Llauro (Maitrise d'œuvre : ENTECH)
- la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de FOURQUES en renforcement de l'existant (Maitrise d'œuvre : ENTECH),
- le délestage de la nappe pliocène par l'utilisation prioritaire d'eau d'origine quaternaire sur la commune de THUIR (Maitrise d'œuvre : GAXIEU),
- l'augmentation de la capacité de stockage d'eau potable sur le site du Mas Ripoll avec réorganisation des accès ; les acquisitions foncières nécessaires ont été finalisées en 2019,
- Le dévoiement, dans le domaine public, des canalisations sortie réservoirs de PASSA,
- Etude de la réhabilitation du réseau d'eau potable, très fragile, de la rue des Vendanges à BANYULS DELS ASPRES (Maitrise d'œuvre : SABIG) – Travaux en 2020.

Par ailleurs, certains travaux ont d'ores et déjà réalisés :

- le désenclavement du réservoir de Politg à Camélas avec dévoiement du réseau d'eau potable et de vidange dans une emprise publique,
- la Création d'un maillage de sécurisation de la distribution d'eau potable entre Banyuls dels Aspres et Saint Jean Lasseille,
- le renouvellement du réseau d'eau potable très fragile de l'avenue de la mairie à Saint Jean Lasseille,

- la réalisation des travaux prescrits dans le cadre des arrêtés de DUP des forages de Thuir Lavoir et du F1bis de Fourques,
- le dévoiement dans le domaine public de la canalisation d'adduction alimentant les réservoirs de Passa et de Tresserre,
- la restructuration des réseaux situés sous et en bordure de la RD 612 entre Le Castelnou et Thuir,
- la fin de la restructuration du réseau d'eau potable de LLAURO ; déplacé de parcelles privées au domaine public,
- la réhabilitation de l'une des canalisations principales d'alimentation de Thuir par mise en œuvre de travaux sans tranchée – Avenue du Roussillon - Thuir

Assainissement des eaux usées :

En matière d'environnement, la collaboration avec les communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme permet de prendre en compte les besoins futurs des installations de dépollution des eaux usées, intégrant le développement de l'urbanisation.

Les schémas directeurs d'assainissement, réalisés pour l'ensemble des communes, ont permis de prioriser les travaux de réhabilitation des canalisations et des ouvrages, dont, pour les plus importants, ceux de restructuration de la collecte des eaux usées au travers de la Prade de Thuir, à l'amont immédiat de la Station d'épuration intercommunale de Thuir. Ces travaux, débutés en 2014, par le renouvellement de 1200 mètres de canalisation de refoulement des eaux usées sous le chemin de La Prade, se sont poursuivis en 2015 par la mise en place d'un poste de refoulement d'une technologie innovante. En 2016, le renouvellement de la canalisation de collecte du domaine des rosiers (Thuir) a mis un point final à la réhabilitation/restructuration des réseaux du secteur.

Ces schémas directeurs feront l'objet d'une actualisation en 2020, notamment pour répondre aux exigences réglementaires.

Autres travaux structurants à l'étude, réalisés et en cours :

- Recherche des rejets d'eaux usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement aboutissant à la STEP intercommunale de Thuir – Objectif : réduire la pollution non autorisée pour dégager de la capacité épuratoire pour le développement des 4 communes raccordées (En cours de réalisation - **Entreprise : SOCOTEC**),
- Assainissements de 8 hameaux isolés (Castelnou, Caixas, Montauriol, Thuir, Villemolaque) ; étude validée et travaux prévus en 2020 sur le Hameau des Hostalets à Montauriol (Maitrise d'œuvre : GAXIEU) ainsi que sur le Mas Janillou à Castelnou,
- Renouvellement du collecteur principal d'Assainissement en sortie de la commune de Terrats (réalisé 2019 - Maitrise d'œuvre : PURE ENVIRONNEMENT ; **Entreprise : SOGEA**),
- Renouvellement du collecteur principal en amont de la Station d'épuration de Banyuls dels Aspres (réalisé 2019 - Maitrise d'œuvre : SABIG ; **Entreprise : SOGEA**),
- Restructuration du réseau d'assainissement sous RD 615 à LLAURO - passage en domaine public (réalisé 2019 - Maitrise d'œuvre : PURE ENVIRONNEMENT ; **Entreprise : SOGEA**),
- réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue du Roussillon à Thuir par chemisage (réalisé 2019 - Maitrise d'œuvre : PURE ENVIRONNEMENT ; **Entreprise : RCR/VALENTIN**),

Principaux travaux réalisés en 2019

- Restructuration du réseau d'eau potable le long de la RD 612 entre Le Castelnou et Thuir
- Diagnostic/Réhabilitation des forages de production d'eau potable communautaires
- Réhabilitation par travaux sans tranchée des réseaux Eau Potable et Assainissement de l'Avenue du Roussillon - Thuir
- Réhabilitation du réservoir du Mas Ripoll - THUIR
- Réfection du réseau d'eau potable - Rue de Las Trillas – Banyuls dels Aspres
- Réfection des réseaux humides – RD 615 – LLAURO
- Réfection du collecteur principal d'eaux usées RD 615 sortie de Terrats vers Thuir
- Réfection du collecteur principal d'eaux usées amont STEP – Banyuls dels Aspres

1.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol

Le service commun pour l'instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS) est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015. Seule la commune de Tresserre n'a pas souhaité y adhérer. La commune de Caixas dont les actes sont instruits par l'Etat, ne peut bénéficier de ce service car elle n'est pas dotée d'un document d'urbanisme.

Enfin, une commune hors périmètre a souhaité intégrer le service : Ponteilla-Nyls avec laquelle une convention de prestation de services a été conclue.

Ce qui suppose que le service couvre 18 communes dont 17 membres de la communauté de communes des Aspres.

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre d'instructions	412
Nombre de communes bénéficiaires	18

Dossiers urbanisme 2019 :	PC	DP	PA	CU	PD	Total
Banyuls dels Aspres	58	7		4		69
Brouilla	25	5				30
Calmeilles	2	2				4
Camélas	7	1				8
Castelnou	2	11		1		14
Fourques	8		2	1		11
Llauro	2	1		2		5
Montauriol	4	5				9
Oms	5	5		3		13
Passa	29	1	1			31
Ponteilla	25		5	1		31
Ste Colombe	3	1	1			5
St Jean Lasseille	9	5	2			12
Terrats	22			2		24
Thuir	62	23	3	1	1	88
Tordères	1					1
Trouillas	33	2	2	2	1	40
Villemolaque	4	2		5		10
Total	300	71	16	22	2	412

A compter de cette année 2019, le service a pris en charge l’instruction des ERP. 20 dossiers « accessibilité » ont été instruits cette année.

Cout 2019 du service :	59 745,36 €
Communes CCA:	25 960,00 €
Autre commune :	2 200,00 €
Cout à la charge de la collectivité :	31 585,36 €

1.5.6 Le service commun Maintenance et Modernisation de l’Eclairage Public

Dans le cadre de la réflexion engagée en faveur de la mutualisation, la Communauté de Communes des Aspres, lors de son Conseil Communautaire du 8 Juillet 2015, a décidé de la création d’un service commun d’entretien, de maintenance et de modernisation de l’éclairage public à destination des communes membres.

Il faut rappeler, que la plupart des communes partageaient déjà cette compétence à travers le SIVOM de Ponteilla. Après sa dissolution, les élus de la communauté ont souhaité reprendre le personnel impacté par cette dissolution, et créer solidairement ce service mutualisé.

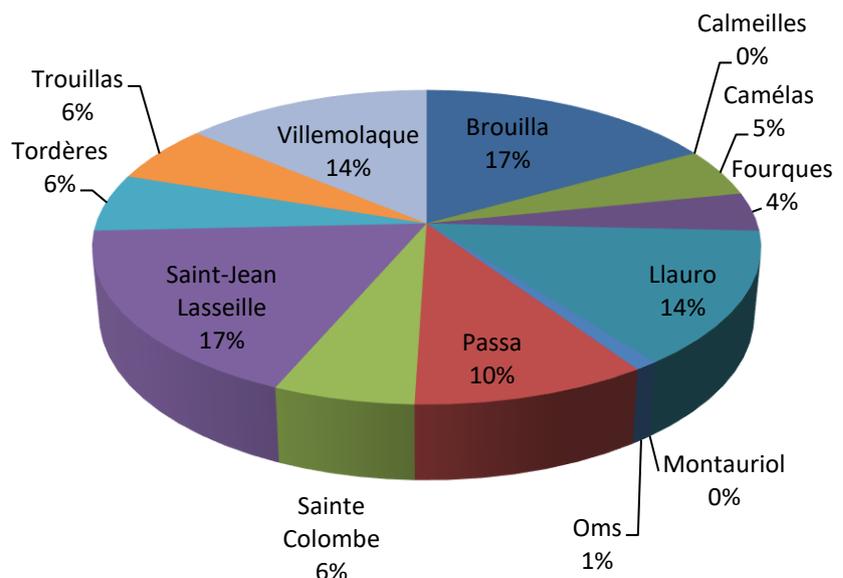
Plusieurs communes ont délibéré favorablement à l’adhésion à ce service en totalité ou partiellement ; il regroupe actuellement 13 communes de son périmètre de compétence : Brouilla - Calmeilles – Camélas - Fourques - Llauro – Montauriol - Oms - Passa - Sainte-Colombe - Saint-Jean-Lasseille - Tordères – Trouillas - Villemolaque.

La prestation de service ainsi opérée en 2019 a permis l’optimisation du fonctionnement des agents qualifiés représentant une recette de **20 398,00 €**. Le cout global du service est de **38 544,99€**.

Nombre d’heures

Nombre d'heures

Brouilla	53,5
Calmeilles	0
Camélas	7,5
Fourques	12
Llauro	58
Montauriol	0
Oms	8,5
Passa	39
Sainte Colombe	16
Saint-Jean Lasseille	58
Tordères	11
Trouillas	27,5
Villemolaque	52
TOTAL	343



Récapitulatif des interventions par Code intervention sur l'année 2019 :

Code intervention	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
EP1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4	8
EP2	0	0	3	0	6	0	1	0	2	6	1	0	19
EP3	9	4	4	1	4	2	5	0	14	13	10	8	74
Total	10	5	8	2	10	2	6	0	16	19	11	12	101

Au total ce sont 101 interventions qui ont été réalisées en 2019, contre 66 en 2018, et 348H d'intervention (188H en 2018).

Récapitulatif des interventions par commune sur l'année 2019 :

Communes	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Brouilla	0	1	0	2	1	0	1	0	2	3	3	4	17
Calmeilles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Camélas	0	0	1	0	1	0	0	0	1	2	0	0	5
Fourques	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	4
Llauro	1	0	3	0	4	0	0	0	2	2	1	1	14
Montauriol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oms	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Passa	1	1	0	0	3	0	1	0	3	0	0	1	10
St.Jean. Lasseille	3	2	1	0	0	1	1	0	3	5	0	2	18
Ste Colombe	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	6
Torderes	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	6
Trouillas	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	6
Villemolaque	2	0	2	0	0	0	2	0	1	4	2	1	14
													101

1.5. 7 Autres services techniques

Entretien des bâtiments

Pour l'année 2019, les services de la CCA ont répondu aux 148 demandes des différents services pour un montant de dépenses d'entretien de 66 958,30€.

Bâtiments	Demandes reçues	Dépenses (HT)
AAGDV	3	592,41 €
ALSH BDA	1	599,99 €
ALSH Maternel	9	623,48 €
ALSH Primaire	13	1 057,95 €
Caves Byrrh	32	33 929,03 €
Crèche	39	19 838,94 €
CTC	16	5 610,84 €
Déchetterie Thuir	5	685,53 €
Déchetterie Trouillas	7	120,17 €
IMF	4	2 872,90 €

PIJ	2	0,00 €
RAM	8	217,10 €
Restauration scolaire	9	809,96 €
Total	148	66 958,30 €

Entretien du Parc Automobile

Véhicules	Dépenses engagées (HT)	
BOM 943	11 585,59 €	<i>Vendue en septembre 2019</i>
BOM 944	12 160,47 €	
BOM 970	19 284,99 €	
BOM DY 566	6 403,77 €	
BOM DZ 887	3 762,99 €	
BOM EV 189	3 586,11 €	
BOM FK 186	0,00 €	
Polybenne 4975 TZ 66	3 001,05 €	
Tractopelle	4 519,93 €	
Total véhicules lourds	64 304,90 €	
Clio Estate CN 585 LF	323,23 €	
Express 4554 RH 66	441,13 €	
Kangoo Bernard AK 149 SW	373,04 €	
Kangoo Mécano 8791 TH 66	3 097,41 €	
Kangoo Office CA 506 SH	60,05 €	
Kangoo ZE CJ 004 WT	722,03 €	
Master AK 456 SV	517,19 €	
Mégane DST CF 422 RJ	88,94 €	
Minibus BN 794 ML	1 493,19 €	
Modus RAM AH 727 QM	440,74 €	
Nacelle DZ 545 EX	621,64 €	
Partner Electrique EN 944 XN	0,00 €	
Suzuki DGS DE 578 TY	909,68 €	
Toyota Prius ADT CM 750 VH	195,76 €	
Toyota Prius H2O CM 147 VJ	606,47 €	
Trafic DE 572 KW	690,70 €	
Total véhicules Légers	10 581,20 €	
Fraikin	154,96 €	<i>Fin de contrat en septembre 2019</i>
Petit Forestier	13,33 €	
Consommables Véhicules	3 272,48 €	
Total véhicule location	3 440,77 €	
Total divers tous véhicules	6 539,45 €	
Total	84 866,32 €	Soit 101 839,58 € TTC

2^{EME} PARTIE – AXE 1 DU PROJET DE TERRITOIRE

POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE

ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE DES ASPRES

II.1 Les Zones d'Activité économique

La Communauté de Communes a la charge en termes d'aménagement, d'entretien, de promotion et de commercialisation de 6 ZAE sur son périmètre de compétences, dont :

- ✓ En cours de commercialisation : Thuir (les Espassoles), Trouillas (Le Pougerault 2)
- ✓ Projets en extension : Banyuls dels Aspres (Les Olibèdes) et Thuir (Carbouneille)

▪ Promotion/Commercialisation des ZAE

En 2019 la dernière zone d'activité possédant des terrains viabilisés disponibles était la ZAE « Le Pougerault » à Trouillas. Cette zone disposait de parcelles réservées uniquement à l'implantation d'activités professionnelles, artisanales, commerciales, médicales et tertiaires et à ce jour, tous les terrains de la zone ont été vendus.

Concernant la promotion des zones, le secteur des Aspres est demandé et attractif puisqu'une quinzaine d'entreprises sont vivement intéressées pour venir s'implanter sur le territoire.

▪ Programme de requalification de la ZAE Puig Serbi – 2^{ème} tranche

En tant que gestionnaire de la voirie, la Communauté de Communes des Aspres a engagé depuis 2014 un projet de requalification de la Zone Puig Serbi en trois phase.

La première phase a consisté en l'aménagement de l'accès principal de la zone et un cheminement piéton : création d'un giratoire, aménagement progressif de l'avenue de la Côte Vermeille et de la rue de Cerdagne, réfection des réseaux eaux et assainissement. La seconde phase est la mise en place d'une nouvelle signalétique sur la zone. Celle-ci facilitera les déplacements et le guidage dans la zone d'activité et permettra l'amélioration de la chaîne d'accueil pour tous publics (clients, prospects, fournisseurs). Les travaux débiteront en janvier 2020 et permettront d'unifier et valoriser l'image de la zone d'activités. S'ensuivra l'aménagement de la rue de la Côte Vermeille et de la rue de la Salanque (eaux potables, eaux usées et voiries), le traitement des réseaux secs quant à lui sera a été confié au Sydeel66.



Coût de l'opération : 247.967 € TTC

II.2 Développement du Numérique

La Communauté de Communes des Aspres assure au titre de ses compétences obligatoires, le développement économique de son territoire. C'est dans ce cadre, qu'elle est associée par le département des Pyrénées-Orientales à la réflexion dont il a la charge pour l'élaboration du Schéma Départemental de Développement des Usages Numériques, schéma complémentaire à celui permettant de déployer la fibre optique sur le territoire. A ce titre le cabinet « Altitude Infrastructure » qui accompagne les collectivités du département dans l'aménagement numérique est intervenu lors de concertation à destination des entreprises du territoire.

Il est donc prévu une couverture par le THD de l'ensemble des communes d'ici 2022. Le déploiement de réseaux très haut débit sur l'ensemble du territoire participe à la construction d'un environnement favorable aux usages numériques innovants et donne accès aux entreprises à de nouveaux services (cloud, télétravail, visioconférence...). Il permet également d'éliminer les barrières liées à la distance et constitue un facteur majeur d'intégration territoriale en délivrant le même débit dans les zones rurales que dans les grands centres urbains. Enfin, le haut débit permet à la collectivité de proposer des services administratifs en ligne et ainsi de se rapprocher de ses administrés par la communication et le service.

II.3 Le Tourisme

D'une façon générale, la démarche de la collectivité doit permettre de mieux structurer l'offre, la mettre en réseau pour tendre vers la constitution d'une destination. L'acquisition du circuit de visites des Caves Byrrh en constitue la pierre angulaire. Les objectifs fixés par la collectivité avec les investissements injectés dans la réhabilitation du circuit de visites, est d'en doubler le nombre de visiteurs et d'y adjoindre différents produits de découverte des Aspres. Cette stratégie repose sur la dynamique portée par l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir qui en est le « bras armé ».

La contribution de la communauté de Communes des Aspres au déploiement de l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir a consisté, outre la subvention de fonctionnement versée annuellement, au suivi des demandes de subventions auprès de l'Europe, la région et du département pour soutenir la programmation.

Par ailleurs plusieurs opérations ont été portées directement par l'EPCI en faveur de la dynamique du développement du tourisme :

- **Institut Régional de Sommellerie « Sud de France »**

En 2019, la Communauté de Communes des Aspres et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille, Illiberis ont maintenu leur partenariat autour de la création d'une Ecole de Sommellerie multi située au Mas Reig à Banyuls sur Mer et aux Caves Byrrh dans les locaux de l'ancien Hôtel du Commerce à Thuir.

Les Communautés se sont entendues sur le futur nom de cette école et il s'agira de « L'institut Régional de Sommellerie « Sud de France » ». Sur le site de Thuir, il intègrera un laboratoire de dégustation, un auditorium, des salles de cours ainsi qu'un espace bar, cocktail et mixologie. Chiffrés à près de 2M€, les travaux d'aménagement viennent de débiter pour une ouverture prévue début

2021. L'Institut permettra, entre autres, de dispenser des formations courtes de deux à cinq jours destinés aux acteurs locaux de la restauration et du tourisme mais aussi des formations plus longues qualifiantes et diplômantes. A terme, la formation et le savoir-faire, à un niveau d'excellence nationale, voire internationale, sont visés par la création d'une unité de formation à la sommellerie de haut niveau. Il s'agit ici de l'aboutissement d'une stratégie territoriale de valorisation économique du patrimoine culturel et œnotouristique exceptionnel.



▪ LABESCAPE

Depuis début 2019, la Communauté de Communes des Aspres est partenaire associé d'un projet européen intitulé « **LABELSCAPE** » dont le programme vise à développer des mécanismes pour intégrer les labels de certification de qualité et de durabilité du tourisme, soutenant ainsi les initiatives de destination touristique basées sur des processus de certification.

LABELSCAPE capitalisera sur les initiatives de certification existantes et abordera les derniers défis des destinations certifiées et des voyageurs, y compris les transformations numériques ; la reconnaissance et la crédibilité des labels de certification. Les activités de LABELSCAPE comprennent des ateliers de partage d'expériences, la création d'une plateforme de formation en ligne, et des initiatives pour promouvoir un changement de politique dans le secteur du tourisme afin de renforcer sa durabilité.

Le projet implique des partenaires de sept pays européens : Croatie, Slovénie, Espagne, France, Grèce, Italie et le Portugal, coordonné par le Centre de recherche de l'Académie slovène des sciences et des arts.

▪ Sauvegarde de la cuverie en bois de chêne

La cuverie en bois de chêne est en phase de détérioration depuis plusieurs années. Afin de conserver et sauvegarder ce magnifique patrimoine, il est impératif de restaurer l'ensemble des cuves. A cet effet une souscription a été lancée en mai 2017 via la Fondation du patrimoine et a permis de récolter à ce jour 71 270€.

Dans cette continuité, en 2019, la présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Aspres Thuir s'est rendue à la Drac de Montpellier pour défendre la candidature des Caves Byrrh à l'inscription au titre des monuments historiques. La protection au titre des monuments historiques n'est pas un label

mais une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte. Elle est prononcée par arrêté du Préfet de Région après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS). Cette commission s'est réunie début octobre et a donc à l'unanimité inscrits les trois bâtiments qui composent le circuit visite des Caves Byrrh (l'annexe 3, l'annexe 7 et l'annexe 7 bis) au titre des monuments historiques.



▪ Atelier Cuisine aux Caves Byrrh

Les Ateliers de Cuisine pédagogique situés au 1er étage des Caves Byrrh proposent à raison de deux ateliers par mois, des Ateliers de Cuisine dont l'objectif est de favoriser, promouvoir et défendre le patrimoine gastronomique local. Ainsi cette année encore, les Toques Blanches du Roussillon, ou encore « Chris » de l'émission le meilleur Pâtissier d'M6 se sont relayés dans la cuisine pour concocter de délicieux plats aux saveurs gourmandes. Initialement programmés les mercredi après-midi en 2018, les Ateliers ont profité d'une nouvelle programmation qui a rencontré beaucoup plus de succès. Ainsi les Ateliers Pâtisserie se déroulent dorénavant un samedi par mois de 10h à 12h et les Ateliers Cuisine en formule afterwork à thème un vendredi par mois de 18h30 à 21h.

AFTER WORK #1
AUX CAVES BYRRH

Vendredi 22 Mars
de 18h30 à 20h30

ATELIER CUISINE
spécial sushis
+
dégustation de vin
de Terrassous

40€ / L'ATELIER
vous repartirez
avec votre plateau pour 2 personnes

RESERVEZ DIRECTEMENT A :
Office du Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir BP 25 - 66300 THUIR / Tel : 04.68.53.45.86 Mail : contact@aspres-thuir.com / Web : www.aspres-thuir.com

▪ **Mise en œuvre du schéma de la randonnée pédestre**

Début 2018, 7 sentiers de randonnée ont été identifiés :

- La calcine (Oms)
- Le Chemin du fer (Montauriol)
- Randonnée du Roc de Majorque (Castelnou – st Colombe)
- Notre Dame Del Coll. (Calmeilles)
- Le sentier du Liège (Llauro)
- Découverte du vignoble (TERRATS-Trouillas)
- Boucle de Thuir

En 2019, 4 sentiers ont été inscrits au PDIPR et labellisés par la fédération départementale de randonnée. La consultation engagée en faveur de l'aménagement des sentiers a permis de retenir comme prestataire l'Association d'Insertion par l'Activité Economique DRECERE.

Les deux sentiers ont été balisés et les fiches de promotions finalisées :

- La calcine (Oms)
- Le Chemin du fer (Montauriol)
- Le Roc de Majorque (Castelnou)
- Le sentier du Liège (Llauro)

Les aménagements sont en cours de finalisation pour 3 d'entre eux.

Infos pratiques

CHARTRE DU RANDONNEUR

- Rester sur les chemins et sentiers balisés
- Respecter les clôtures, refermer les barrières
- Faire attention aux cultures et aux animaux
- Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles
- Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles

RECOMMANDATIONS

- Évitez de partir seul.
- Avertissez vos proches de votre itinéraire.
- Ne vous surestimez pas, repérez le parcours et choisissez-le en fonction de vos capacités physiques.
- N'oubliez pas la carte du secteur concerné (IGN Top 25 de préférence), une boussole.
- Si possible, prévoyez une solution de repli en cas de problème (refuge ou autre itinéraire).
- Évitez de partir par mauvais temps et adaptez votre parcours en fonction des saisons (orages violents l'été, avalanches au printemps).
- En cas d'orage, évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques, ne vous abritez pas sous les arbres.

NUMÉROS UTILES

- MÉTÉO 32 50
- SECOURS 112
- SAMU 15
- POMPIERS 18

ÉQUIPEMENT

- Emportez, même en été, des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps, des chaussures de marche adaptées au terrain et à vos pieds, un sac à dos, des accessoires indispensables (gourde, couteau, pharmacie, lampe de poche, boussole, chapeau) ainsi que des bâtons de marche.
- Pensez à prendre suffisamment d'eau, évitez de boire l'eau des ruisseaux.
- Munissez-vous d'aliments énergétiques riches en protéines, glucides et fruits secs tels que des barres de céréales, pâtes de fruits, fruits secs... etc.

Fiche rando

2 Le Chemin du Fer

MONTAURIOL
 2h30 - 8,68 km
 196 m
 Mairie de Montauriol

Itinéraire qui vous permettra de suivre un chemin emprunté par les Romains pour le transport du fer en provenance des mines de Bâle. Vous longerez les arrières creusées par la récurrence du passage des chariots. Vous découvrirez de nombreux biens architecturaux comme la chapelle Saint-Amans, la chapelle Vallpug ou le hameau « Les Hostalets ».

Les petits pains de Montauriol

Crédits photos : Office de Tourisme Intercommunal Alpes Thuir

II.3 L'Agriculture

▪ Etude portant sur l'irrigation dans les Aspres

Objectif du projet : Constitution d'îlots prioritaires à l'aménagement de l'irrigation de la vigne dans les Aspres

La Communauté de Communes, compétente en matière d'aménagement du territoire et de Développement Economique, souhaite participer au soutien à la filière agricole dans le cadre d'un projet d'irrigation des vignes, afin de permettre aux agriculteurs et structure vinicoles associées de développer des productions en accord avec les perspectives du marché du vin et soutenir l'activité sur le territoire. Dans ce cadre, elle a procédé depuis 2013 à une étude de faisabilité du potentiel irrigable de ses terroirs, sur la base d'une étude des besoins exprimés et de la ressource en eau mobilisable. La communauté de communes des Aspres a souhaité s'associer les compétences d'une équipe pluridisciplinaire-pour la réalisation des études préalables à la validation définitive du projet et aux vérifications des éléments issus de la phase précédente. De même, ce projet doit permettre d'engager une animation foncière afin d'optimiser les investissements à réaliser, à travers un programme de restructuration.

Deux périmètres sont envisagés, ils sont considérés de manière distincte afin que chaque projet puisse avancer selon son propre rythme en fonction de leurs contraintes spécifiques.

Retenue dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), « stade Etudes » lancé par la région, les études ont été affinées notamment sur les bassin de stockage (étude géotechnique + suivi environnemental) et les contacts se sont poursuivis avec l'ASA du Canal de Thuir et les Agriculteurs pour se projeter sur une structure de gestion des futures infrastructures.

Le dossier « AMI_Travaux » a été déposé à la Région le 21/10/2019.



II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

A ce titre, les associations suivantes ont été considérées par le conseil communautaire, support de développement économique :

Association ASDAMA (Association pour le Développement des Arts et de la Musique en Aspre) pour l'organisation de 10 manifestations sur le territoire intercommunal au mois de Mai/Juin. Chacun des évènements étant structuré autour d'un concert de musique vivante, d'une dégustation de vins et de produits de terroir, d'un évènement artistique. 4 000€ ont été attribués en 2019.

Association des Amis d'Alain Marinaro pour le Festival d'Été AMusikenVignes.

Il s'agit d'un Festival de musique classique alliant musique et vins : 5 concerts de musique classique réalisés chez les vigneron du territoire intercommunal, par de jeunes interprètes de haut niveau, dégustation et vente des produits viticoles, pour le soutien de la politique économique et patrimoniale de sauvegarde de la vigne, en offrant un œnotourisme de qualité. Ont été attribués 400€/manifestation, soit 2000 euros en 2019.

Exceptionnellement, il a été accordé sur les exercices 2019 et 2020, une subvention de 400€/manifestation sur une opération ponctuelle : Balades Culturelles et Gourmandes, limitées à 3 évènements sur la période de Mai 2019 à Novembre 2020. En 2019, 400€ ont été versés.

ADELFA

L'Association ADELFA a en charge de la lutte contre les risques de grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent. La Communauté a été sollicitée. 1100€ ont été attribués et versés en 2019.

Aides Directes aux entreprises

Par ailleurs, la communauté de communes des Aspres a pris part à l'élaboration de la candidature au titre du Programme Leader (financé par le FEADER), présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée, pour lequel une enveloppe de près de 2M° d'euros a été mobilisée. La thématique retenue pour cette candidature est celle du développement économique. A ce titre, le règlement intérieur d'attribution d'aides directes aux entreprises a été adopté par le Conseil Communautaire.

Dans ce cadre, 10 entreprises ont sollicité un accompagnement pour le montage de leur dossier.

La commission développement économique, réunie le 30/09/2019 a examiné 1 dossier en 2019 et émis 1 avis favorable. La Communauté a donc retenu ce dossier, et est en attente de versement des 2000€ octroyés à l'entreprise individuelle **JOSEPHINE**.

3^{EME} PARTIE – AXE 2 DU PROJET DE TERRITOIRE
ELABORER, METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME
TERRITORIAL EN FAVEUR DE LA « CROISSANCE
VERTE »

III.1 Réduction de la consommation d'énergie

Le projet de territoire de la communauté de communes des Aspres compte parmi ses priorités, celle de la réduction des consommations d'énergie. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée dans un programme de modernisation de l'éclairage public, sur le périmètre des communes adhérentes au service commun. Ce programme a été retenu au titre de l'appel à projets TEPCV2 et a permis de mobiliser 50% de subvention pour un cout total prévisionnel de 300.000€.

Cout total 2019 : 38 787,44€TC.

Les dépenses de travaux facturées à hauteur de 341 086,08€TTC n'ont pu être traitées sur l'exercice 2019. Elles seront mandatées sur l'exercice 2020. De fait, la subvention TEPCV correspondante est en attente de versement sur l'exercice suivant.

III.2 Mobilité durable

En matière de mobilité durable, la communauté de communes n'a pas engagé d'action à ce jour, si ce n'est accompagner les communes qui le souhaitent dans l'ingénierie financière de leur projet de déplacement doux (ex/ Ste Colombe qui a bénéficié du programme TEPCV 2).

III.3 Economie circulaire et circuits courts

Sur le volet économie circulaire, à noter le projet de création d'un atelier relais sur la ZAE La Carboneille pour y implanter un atelier de découpe de viande dans le cadre d'une démarche de valorisation des circuits courts.

En 2019, la consultation a permis de recruter un AMO et un Maître d'œuvre pour engager l'opération.

III.4 Biodiversité

Enfin, l'enjeu relatif à la biodiversité n'est traité, pour l'heure, qu'à travers un programme d'éducation à l'environnement déployé par les services enfance et jeunesse et financé dans le cadre de TEPCV2. CF. Rapport d'exécution du Programme d'éducation à l'environnement réalisé par les services aux familles.

4^{EME} PARTIE – AXE 3 DU PROJET DE TERRITOIRE

PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

IV.1 Attractivité territoriale -

IV.1.1 Les travaux sous Maîtrise d'ouvrage intercommunale en 2019

Dans le cadre de son programme en faveur d'un aménagement rationnel du territoire assorti de sa politique d'équipements structurants la communauté de communes des Aspres a assuré la Maîtrise d'Ouvrage et le financement d'un certain nombre d'opérations répondant à un enjeu de valorisation et d'attractivité territoriale :

Bistrot de Pays + école à Oms

Localisation des travaux : OMS

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres + Commune d'OMS

Maitre d'œuvre : Agence d'architecture GARRABE + ENR Conseil + BET BURILLO + MIRANDE + GONZALEZ

Coût de l'opération : 648 620€HT

Durée des travaux : 10 mois (école) + 8 mois (Bistrot). Réalisation 11/2017 – 04/2020



IV.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres

Au cours de l'année 2019, les études des opérations d'aménagement suivantes ont été engagées.

Aménagement d'un atelier de découpe à Thuir

Localisation des travaux : Thuir – ZAE La Carboneille

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : Groupement autour de AMP (Mathieu PUIG), architecte mandataire

Coût de l'opération : 1 600 000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : Chantier non démarré (objectif démarrage 4ieme trim. 2020)

Aménagement d'un centre régional de sommellerie à Thuir

Localisation des travaux : Thuir – Hôtel du Commerce

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : Groupement autour du Cabinet ALBA Architecture, mandataire

Coût de l'opération : 2 000 000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : 12 mois (objectif démarrage 2ieme trim. 2020)

Amélioration de l'Aire d'accueil des gens du voyage à Thuir

Localisation des travaux : Thuir – RD48

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : Groupement autour du BET S'ABIG, mandataire

Coût de l'opération : 168 000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : 4 mois (démarrage 1ier trim. 2020)

Aménagement de la traversée d'agglomération à Tordères

Localisation des travaux : Tordères – RD32

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : BET S'ABIG (+AMO MORIN Architecture)

Coût de l'opération : 320 000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : à déterminer (démarrage études - 1ier trim. 2020)

Réhabilitation + Extension du Gymnase de Saint Jean Lasseille

Localisation des travaux : Saint Jean Lasseille – Avenue de la Mairie

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : En cours de consultation

Coût de l'opération : 1 500 000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : à déterminer (démarrage études – 2ieme trim. 2020)

Aménagement d'espace de réception dans le site de la Villa Palauda à Thuir

Localisation des travaux : Bd Ecoiffier - Thuir

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : En cours de consultation

Coût de l'opération : 1 900 000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : à déterminer (démarrage études – 2ieme trim. 2020)

IV.1.3 Les fonds de concours de la communauté de communes des Aspres

En 2019, ont été versés ou attribués par le Conseil Communautaire les fonds de concours suivants :

Décision	Travaux projetés		Délib.	Montant attribué	Réalisation	Paiement
2018	CASTELNOU	Parkings résidents	29/05/2018	48 372,25 €	2019	48 372,25
2018	CASTELNOU	Avenant n°1 parkings résident	13/12/2018			
2018	TRESSERRE	Réhab.Ecole en hotel de ville	13/12/2018	138 678,00 €		RàR
2018	THUIR	Création d'un local communal	13/12/2018	90 000,00 €		RàR
TOTAL 2018				277 050,25 €		48 372,25 €
Décision	Travaux projetés		Délib.	Montant attribué	Réalisation	Paiement
2019	THUIR	Redynamisation Bourg Centre	29/03/2019	910 000,00 €	2019-...	682 500,00
2019	TERRATS	Groupe scolaire	05/06/2019	318 000,00 €		RàR
2019	CAMELAS	Réhabil.Salle polyvalente	19/09/2019	19 122,00 €		RàR
TOTAL 2019				1 247 122,00 €		682 500,00 €

IV.2 L'Habitat

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes des Aspres a maintenu son accompagnement auprès des particuliers, mais également de structures départementales ou plus élargies.

Financement et permanence de l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66) propose des permanences mensuelles à Trouillas, en partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres.



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une équipe de juristes spécialisés sur tous les thèmes du logement et de l'habitat apporte des réponses aux problèmes rencontrés par les usagers ou les professionnels sur des questions touchant leur logement (acquisition, location, copropriété, voisinage, énergie, défiscalisation etc.). Il s'agit d'offrir aux habitants la possibilité de disposer d'une consultation juridique **gratuite** en lien avec le logement. Ce service public de proximité est proposé de manière neutre, gratuite et personnalisé.

La Communauté de Commune verse par ailleurs une contribution annuelle à l'ADIL d'un montant de 10 centimes d'euros par habitant, soit pour 2019 : 2 099.60€ (population Insee 2019).

Espace Info Energie

L'Espace Info-Énergie du Département des Pyrénées-Orientales est un service gratuit et indépendant d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il propose aux particuliers un accompagnement personnalisé des projets sur les aspects techniques, économiques et financiers.



La Communauté a renouvelé son partenariat en permettant à la structure de recevoir du public sur rdv dans ses locaux.

IV.3 La cohésion sociale

IV.3.1 Aide au permis de conduire

La Communauté de Communes des Aspres aide les jeunes de 19 à 25 à financer leur permis de conduire automobile, à hauteur de 300 €, complémentaires à l'aide apportée par le Conseil Départemental.

En 2019, **20** jeunes ont pu bénéficier de cette contribution, pour un montant global d'opération de 6000 €.



Trois dossiers sont en attente de traitement.

IV.3.2 L'aire d'Accueil des gens du Voyage

La gestion de l'aire de voyage implantée sur la commune de THUIR est déléguée à la Société VAGO depuis Novembre 2018, qui en assure la gestion, les permanences, la fréquentation dans le respect des règles, et les encaissements ainsi que l'entretien de l'aire.

Cout du fonctionnement 2019		Recettes de Fonctionnement 2019	
Gestion VAGO :	39 385,12	Encaissements des fluides et emplacements :	24 893,88 €
Frais annexes :		(ALT 2 Caf : déduite de la prestation VAGO)	
- téléphonie, fluides, entretien bâtiment :	19 241,77 €		
- intérêt de la dette :	5 483,09 €	Soit	24 893,88 €
Soit	64 109,98 €		
Cout d'investissement 2019:		Recettes d'Investissement 2019 :	
Capital de la dette :	25 008,15 €	Subv.annuité emprunt :	13 948,00 €
Solution Telegestion :	5 119,91 €		
AOO MOE Travaux :	10 321,75 €	Soit	13 948,00 €
	40 449,81€		
Soit un coût net restant à la charge de la collectivité de : 62 717,91€ (+57,88%) du fait des investissements réalisés et engagés pour 2020 sur l'équipement			

IV.3.3 Subventions aux associations communales

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

COMMUNES	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	Attribution Subv.2019	Versement Subv.2019
THUIR	O.M.C.A	25 000 €	25 000,00 €
TROUILLAS	Fa.Si.La.Lire	6 000 €	4 434,84 €
BANYULS D/ASPRES	Foyer Rural	4 700 €	4 154,67 €
VILLEMOLAQUE	Foyer Rural	4 500 €	4 500,00 €
FOURQUES	Fourc'Anim	4 000 €	*
BROUILLA	Comité d'Animation de Brouilla	4 000 €	2 152,39 €
TRESSERRE	Foyer Rural	3 800 €	3 800,00 €
PASSA	Comité des fêtes	3 500 €	*
SAINT-JEAN-LASS.	Foyer Rural	3 500 €	1 551,82 €
TERRATS	Association "Terrats Animations"	3 200 €	*
CAMELAS	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine	3 000 €	3 000,00 €
CASTELNOU	Castelnou Art et Culture	2 800 €	2 800,00 €
LLAURO	Association L'Esquirol	2 500 €	2 500,00 €
OMS	Loisirs d'Oms ASD	2 500 €	2 500,00 €
MONTAURIOL	Comité d'Animation de Montauriol	2 200 €	1 940,82 €
TORDERES	Association Tordères en Fête	2 100 €	2 100,00 €
STE COLOMBE	Association La Dû	1 800 €	1 800,00 €
CAIXAS	Comité d'Animation "L'Alzine des Caixanencs"	1 700 €	1 700,00 €
CALMEILLES	Comité d'Animation de Calmeilles	1 200 €	*
*demande de paiement et bilan non communiqués au 31.01.2020		82 000 €	63 934,54 €

Les associations concernées sont désignées par les mairies de l'intercommunalité, et les subventions sont votées en début d'année pour l'année en cours. Les versements ne sont effectifs qu'au vu d'un état de réalisations de la dépense, dûment certifié par le trésorier ou le Président de l'association.

Ont été versés, au regard des états de dépenses et recettes présentés par les associations respectives, 69 934,54 € en 2019.

Autres aides attribuées

ENTREPRISE FABREGAS : Damien Fabregas, agent de la collectivité, titré champion du monde de Savate, s'est vu octroyé une subvention de 500€ pour l'aider au financement des échéances à venir.

SOLIDARITE VILLE DE TEIL : suite au séisme de novembre 2019 d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter, 1 000€ ont été versés à la commune pour aider à la reconstruction de bâtiments publics touchés.

5^{EME} PARTIE – AXE 4 DU PROJET DE TERRITOIRE POUR UN TERRITOIRE OUVERT... ET COOPERANT

V.1 La coopération intercommunale & la mutualisation

Les réunions intercommunales regroupant les agents de la communauté et les secrétaires généraux et DGS des communes ont été mises en place en 2012 afin de favoriser les interactions de ces collectivités au service de la population.

Ce dialogue territorial a été renforcé afin de bâtir collectivement le schéma de mutualisation de services en 2015. A ce titre, plusieurs rencontres ont permis d'amender le support établi au fil des mois (commissions, réunions intercommunales, participation aux conseils municipaux...)

Le Schéma de mutualisation des Aspres a été approuvé à l'unanimité par les élus communautaires et la majorité des conseils municipaux des Aspres, au 31/12/2015.

Il est rappelé que dans le cadre de cette réflexion, 4 types de mutualisation ont été déterminés et mis en œuvre :

1- Le transfert de compétence

Le transfert de compétence à la communauté est le degré ultime de mutualisation. Il s'agit du mode de mutualisation le plus intégré et celui qui a été favorisé jusqu'ici par la communauté de communes des Aspres. Son évaluation chiffrée n'est autre que le budget de fonctionnement de la collectivité, soit 10 374 380,00 € tous services confondus.

2- La constitution de services communs

Ce mode de mutualisation a été développé depuis 2015 avec la création de deux services communs :

- L'autorisation des droits du sol : Ce service a fait l'objet d'une convention avec la commune de Ponteilla ce qui étend le périmètre de la mutualisation. Il concerne donc 19 communes (l'ensemble des communes de la communauté (hormis Tresserre) + Ponteilla).

1 agent est affecté exclusivement et à temps complet à ce service. 413 dossiers ont été traités en 2019. Le coût de cette mutualisation est évalué à **59 745,36 €** (personnel + charges de fonctionnement), pour une recette liée à la prestation aux communes de **28 160 €**.

- La maintenance et la modernisation de l'éclairage public : 2 agents sont partiellement mobilisés sur ce service qui couvre un périmètre de 10 communes. En 2019, la prestation de service ainsi opérée a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés et du service lié à hauteur de **38 544,99€** toutes charges confondues (charges de personnel + charges diverses).

3- Les mises à disposition de personnel ascendante

La prise des compétences restauration scolaire et enfance jeunesse ont été assorties d'une mise à disposition du personnel communal sur ces services afin d'optimiser leur fonctionnement, de maintenir l'emploi dans les communes concernées, tout en conservant une certaine stabilité pour les enfants bénéficiant de ces services.

A ce jour sont concernés

- La restauration scolaire avec le personnel d'entretien et d'encadrement selon les sites.
- Les accueils de loisirs et points jeunes avec le personnel d'entretien.
- Le suivi du Schéma de randonnée avec la reconduction de la mise à disposition d'un personnel de l'Office Tourisme à compter de Janvier 2019 pour 12 mois, à hauteur de 0,5ETP.
- Le personnel technique pour l'entretien des bassins de la crèche

Evaluation financière de cette mutualisation pour 2019 : **594 383,95 €** .

D'autres formes de mutualisation sont également à noter avec la mise à disposition de matériel (tractopelle sur la déchetterie de Trouillas, minibus avec les associations du territoire).

4- La mise à disposition de services descendante

Acquis antérieurement à 2019, différents outils sont mis gracieusement à disposition des communes, et contribuent ou favorisent ce type de mutualisation : plateforme dématérialisée des marchés, logiciel services familles, instruction des permis de construire... dont les accès ont été ouverts aux communes pour optimiser la praticité et la réactivité des mises à jour des informations sur le périmètre.

1 marché public a également été lancé en 2019 dans le cadre de la mutualisation : contrôle réglementaire des surfaces alimentaires. Ont été également reconduits les 3 marchés passés antérieurement : fournitures administratives d'entretien, et la phase 2 du marché RGPD avec le suivi par le délégué à la protection des données.

Cette mise à disposition est également effective sur les postes d'investissement : pour certains travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, leur ingénierie est assurée dans un premier temps par les services de la Communauté dans le cadre du marché à bons de commande. Ceci pour évaluer le montant de travaux, et permettre à la commune de lancer ses opérations. La cellule des marchés de la Communauté vient également en renfort des communes pour le montage des consultations et l'accès aux plateformes dématérialisées des marchés.

V.2 La coopération Décentralisée

Programme de coopération décentralisée pour l’approvisionnement en eau potable et assainissement dans les écoles primaires publiques de la commune de Ouahigouya – Burkina Faso

La communauté de communes des Aspres est partenaire de l’association Le Grain et assure, en qualité de Chef de File, le portage d’un programme avec le Burkina Faso, visant l’amélioration de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement dans la commune de Ouahigouya au Burkina Faso (200 000 € sur 3 ans).

Ce programme a fait l’objet d’une demande de financement auprès de l’Agence de l’Eau qui a attribué une subvention de 50%.

Le programme a donc pu démarrer dès 2017 par la consultation d’entreprises de forage.



La deuxième phase est en cours, permettant la réalisation des équipements programmés, ainsi que de quelques travaux complémentaires. La Collectivité est en attente du retour de l’Agence de l’Eau pour finaliser ces travaux.

Programme de coopération INTERREG MED

La Communauté de Communes des Aspres a été « partenaire associé » d’un projet de coopération internationale : le projet « MEDFEST tourisme culinaire », mobilisant plusieurs pays européens. Ce programme arrivant à échéance, la communauté de communes des Aspres a été associée et a assuré une intervention lors du séminaire de clôture qui s’est déroulé à Faro en septembre 2019.



La candidature présentée au titre d’Interreg Med pour le projet LABELSCAPE a été retenue en fin d’année 2019. La communauté de communes est donc bénéficiaire de ce programme de coopération mobilisant 6 autres pays dont le chef de filat est assuré par la Slovaquie.

Le projet « LABELSCAPE » fait l’objet d’une présentation page 78.



INTERREG MED, C’EST QUOI ?

le Programme Interreg MED 2014-2020 (Programme de Coopération Transnationale Européenne pour la région méditerranéenne) soutient la coopération entre une typologie variée d’acteurs de treize pays méditerranéens. La configuration transnationale leur permet de relever les défis au-delà des

frontières nationales, telles que la hausse de l'efficacité énergétique, la protection des ressources naturelles et culturelles, et le renforcement de l'innovation.

L'objectif global du Programme Interreg MED est de promouvoir une croissance durable dans le bassin méditerranéen en favorisant les pratiques et les concepts innovants, une utilisation raisonnable des ressources et en favorisant l'intégration sociale par le biais d'approches de coopération territorialisées et intégrées.

BUDGET ET CO-FINANCEMENT

Le budget total du programme pour la période 2014-2020 est de 265 M €, composé de 224 M € du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), 9 M € de l'IPA (Instrument d'Aide de Préadhésion) et des co-financements nationaux.

Le taux de cofinancement pour les partenaires non concernés par les aides d'État est de 85%. Le taux de cofinancement pour les opérateurs économiques et les structures concernées par les aides d'Etat est de 85% ou 50%.

Coopération Sénégal

Du 18 octobre au 1^{er} novembre 2019, un groupe de 7 jeunes majeurs du PIJ des Aspres (Thuir, Fourques, Terrats, Montauriol et Passa ont effectué un séjour de solidarité internationale au Sénégal.

Ce séjour a été organisé en collaboration avec l'association Thuir Solidarité qui œuvre depuis plus de 15 ans au Sénégal dans la commune de Sébikotane. Il a été encadré par Régis PORRA, responsable du PIJ et Franck Corcoy, professeur de danse hip-hop.

Objet : échange de jeunes, culturel au travers de la danse et citoyen avec la construction d'un local à vocation de développer du tri-sélectif sur le centre.

Ce projet a fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès du ministère des affaires étrangères qui a accordé une subvention au titre du dispositif FONJEP solidarité internationale.



ANNEXES

Annexe 1- Attribution de compensation

				
73921 Dépenses = Reversement Attribution de compensation aux Communes				
Attribution de compensation annuelle	Communes	1er acompte : 1er semestre	2ème acompte : 3&4èmes trimestres= solde	TOTAL VERSE au 31/12/2019
86 409,23	Banyuls Dels Aspres	43 204,62	43 204,61	86 409,23
37 633,97	Brouilla	18 816,99	18 816,98	37 633,97
2 454,49	Caixas	1 227,25	1 227,24	2 454,49
1 217,29	Calmeilles	608,65	608,64	1 217,29
11 843,54	Camélas	5 921,77	5 921,77	11 843,54
11 924,07	Castelnou	5 962,04	5 962,03	11 924,07
12 774,20	Fourques	6 387,10	6 387,10	12 774,20
2 055,51	Llauro	1 027,76	1 027,75	2 055,51
388,36	Montauriol	194,18	194,18	388,36
7 539,63	Oms	3 769,82	3 769,81	7 539,63
19 187,58	Passa	9 593,79	9 593,79	19 187,58
19 490,73	St Colombe	9 745,37	9 745,36	19 490,73
13 755,95	St Jean Lasseille	6 877,98	6 877,97	13 755,95
912,83	Terrats	456,42	456,41	912,82
1 042 921,45	Thuir	521 460,73	521 460,72	1 042 921,45
1 963,28	Torderes	981,64	981,64	1 963,28
55 209,79	Tresserre	27 604,90	27 604,89	55 209,79
61 612,10	Trouillas	30 806,05	30 806,05	61 612,10
98 958,98	Villemolaque	49 479,49	49 479,49	98 958,98
1 488 252,98	TOTAL	744 126,55	744 126,43	1 488 252,98

Annexe 2 - Remboursement aux communes des frais de fonctionnement RESTAURATION SCOLAIRE

Communauté de Communes des Aspres				
Restauration scolaire				
Remboursement frais 2019				le 31/01/2020
				RBSMT
Groupe 1	Aspresivos	Personnel:	Année scolaire 01à07--2019	9 419,32 €
			Année Scolaire 2019- 2020: 09-12/2019	6 007,04 €
Groupe 2	Thuir	Transport :	1er Sem 2019	55,00 €
			2ème Sem 2018	
		Personnel :	1er Sem 2019	51 080,00 €
			2ème Sem 2018	
Groupe 3	Communes	Frais forfait:		
		QTE REPAS 2019	base	remboursement
	BANYULS	12 046	3,89	46 858,94
	BROULLA	15 734	3,89	61 205,26
	FOURQUES	12 000	3,89	46 680,00
	PASSA	12 401	3,89	48 239,89
	ST JEAN LASSELLE	17 863	3,89	69 487,07
	TERRATS	5 439	3,89	21 157,71
	TRESSERRE	10 996	3,89	42 774,44
	TROILLAS	23 854	3,89	92 792,06
	VILLEMOLAQUE	11 520	3,89	44 812,80
	OMS	529	6,00	3 174,00
	TOTAL	122 382		477 182,17
			TOTAL	543 743,53 €

Soit un remboursement de frais porté au chapitre 012 (Charges de personnel) de 543 698,53 € et au chapitre 011 (frais de transports) de 55,00€, en attente de la refacturation par la ville de Thuir du transport des élèves de maternelles de Janvier et Février 2019 (4798 € à inscrire sur le budget 2020) sur le site principal, la restauration scolaire de Maurette étant effective au 1^{er} mars.

**Annexe 3 Remboursement aux communes des frais Bâtiments & Personnels– Déchetterie,
ASLH et PIJ, RAM & DIVERS**

DEPENSES 2019 REMBOURSEES AUX COMMUNES POUR PRESTATIONS INTERCOMMUNALES	
COMMUNE DE TROUILLAS	8 886.75€
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH VACANCES TROUILLAS 2019	5 625.33€
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH MERCREDI TROUILLAS 2019	3 261.42€
COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES	6 406.16€
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BANYULS 1°+2°+3° TRIMESTRE 2019	6 406.16€
COMMUNE DE THUIR	20 731.60€
Frais RAM	4 032.00€
LOYER RAM 4° TRIMESTRE 2019	1 008.00€
LOYER RAM 3° TRIMESTRE 2019	1 008.00€
LOYER RAM 2° TRIMESTRE 2019	1 008.00€
LOYER RAM 1° TRIMESTRE 2019	1 008.00€
Frais immeuble multifonction	15 000.00€
LOYER IMF 2° SEMESTRE 2019	7 500.00€
LOYER IMF 1° SEMESTRE 2019	7 500.00€
Frais entretien équipements et espaces verts	
REMBOURSEMENT ENTRETIEN BASSIN CRECHE 2019	1 699.60€

COMMUNE DE VILLEMOLAQUE	8 100,00 €
LOYER MAM 4° TRIMESTRE 2019	2 025,00 €
LOYER MAM 3° TRIMESTRE 2019	2 025,00 €
LOYER MAM 2° TRIMESTRE 2019	2 025,00 €
LOYER MAM 1° TRIMESTRE 2019	2 025,00 €

Annexe 4 Flux financiers avec organismes partenaires ou communes hors territoire :

Dépenses

Remboursement des mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes des Aspres

Office Intercommunal Aspres-Thuir : Mise en place du schéma intercommunal de randonnées pédestres	
REMBOURSEMENT ½ TEMPS SCHEMA RANDONNEES	30 716.31€

Recettes

Mise à disposition de personnel intercommunal

A L'UDSIS – Frais entretien des locaux	
Année 2019	10 827.76€
A la commune de PONTEILLA, pour assurer par convention les missions intercommunales	
Mission RAM Année 2018	9 400.00€
Mission Téléalarme 2019	3 348.00€
A la commune de LLUPIA, pour assurer par convention les missions intercommunales	
Mission RAM Année 2018	11 900.08€
Mission Téléalarme 2019	2 505.00€